

DU MÊME AUTEUR

LE JUSTE ou les précieux effets de la grâce
sanctifiante.

Précis dogmatique, ascétique et mystique ; in 8° de 248 pages.

EN VENTE A ANNECY :

LIBRAIRIE GAUDILLIÈRE, Rue Sommeiller.

Prix : 15 francs ; *franco*, 16 fr. 50.

Chanoine F. CUTTAZ

Supérieur au Grand Séminaire d'Annecy

FORMATION
DES
ENFANTS DE CHŒUR

Motifs - Moyens - Règles

Deuxième édition revue et augmentée.

(8^e mille)

264
CUT

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

TOULOUSE

9, Rue Montplaisir, 9

1930



Nihil obstat :

Annecii, die 10 Sept. 1930.

J. PERNOUD, v. g.

Censor del.

Imprimatur :

Annecii, die 12 Sept. 1930.

† FLORENTIUS-MICHAEL-MARIA

Episc. Anneciensis.

LETTRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

Chartres, le 2 mars 1927.

CHER MONSIEUR LE CHANOINE,

Vous me rappelez de bien doux souvenirs : Notre collaboration à la Commission liturgique et vos articles très remarquables dans la Revue du diocèse, sur la formation des Enfants de chœur.

Vous avez réuni ces articles et en avez composé un petit traité fort utile. C'est avec une bien grande satisfaction que je l'ai lu. Il réunit, en effet, les deux points de vue qu'on est exposé à trop séparer : la technique ou les rubriques et la formation religieuse. Les fonctions des enfants de chœur sont un service, dans le plus beau sens du mot, celui que l'Eglise indique assez souvent dans ses oraisons, par exemple, dans l'oraison A cunctis...

J'ai le bonheur d'apprécier la valeur de pareilles leçons en considérant ma Maîtrise et mes Clercs de Notre-Dame, à Chartres, qui forment mon petit séminaire. Et je suis heureux de penser que grâce à vous, quelque chose de semblable pourra être tenté dans de plus modestes églises, au diocèse d'Annecy, de Chartres et ailleurs. Une journée des enfants de chœur a déjà eu lieu à Chartres.

Combien elle serait plus féconde si elle s'inspirait des enseignements que contient votre ouvrage. Dans mon diocèse je modifierai peut-être le vocable et le cérémo-

nial de la consécration, mais je ne trouverai pas de meilleur programme que celui que vous me présentez.

Aussi, de grand cœur, je bénis une œuvre à laquelle, trop généreusement, vous voulez bien m'accorder quelque part. Je la bénis parce que j'estime de plus en plus que c'est l'œuvre de l'Evêque et du prêtre de grouper les âmes autour de l'autel et parce que cette œuvre est accomplie par vous avec compétence, avec zèle, dans un pays dont j'aimerais toujours la piété et la foi.

Veuillez croire, cher Monsieur le chanoine, à mes sentiments de fidèle affection en N.-S. et N.-D.

† RAOUL, Evêque de Chartres.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Ce travail sur *La Formation des Enfants de chœur* qui était primitivement destiné aux jeunes prêtres de notre diocèse, a eu plus de succès que nous n'osions l'espérer.

En quelques mois, presque sans publicité (puisque nous ne l'avions pas cédé à un éditeur), la première édition a été épuisée.

On a bien voulu lui reconnaître quelque valeur. Qu'on nous permette de citer un passage de l'article que le regretté P. DUBRUEL lui a consacré dans *Le Recrutement sacerdotal* (1) :

« C'est un petit chef-d'œuvre. Les données de la foi
« et de la liturgie, la psychologie la plus avisée, l'expérience la plus manifeste et la plus sagace, y éclairent
« complètement ce sujet restreint et en font ressortir
« l'importance et les conditions vitales; des directions
« nettes et détaillées, surnaturelles et sages y sont accumulées. Bref, ce petit travail mérite d'être spécialement signalé ici à l'attention des prêtres qui ont à
« s'occuper des enfants de chœur. Je suis certain que
« ceux qui se le procureront ne le trouveront pas au-dessous de l'éloge que je viens d'en faire. »

Il y a un peu partout une véritable crise des enfants de chœur. Leur recrutement devient difficile. En trop de

(1) 1928, n° 3, page 174 à 179.

paroisses, nos « petits » ne tiennent plus à l'honneur de remplir ces sublimes fonctions. Ceux qui les acceptent, ne le font trop souvent que par l'appât d'une rétribution pécuniaire : ils sont devenus des « salariés » ! Nous connaissons des églises où l'on en est réduit à « embaucher » de petits Italiens miséreux... pour de l'argent. Pas un enfant des bonnes familles ; même pas les élèves des écoles libres !

Mais il nous semble qu'à cette crise on pourrait très bien remédier, si, comme on a commencé très heureusement à le faire en certains diocèses, on voulait en prendre les moyens, c'est-à-dire, s'occuper sérieusement du recrutement et de la formation de ces enfants, donner à cette œuvre, si nécessaire et si facile, le soin et le dévouement qu'elle mérite.

C'est pour y aider quelque peu que nous publions cette deuxième édition revue et augmentée.

INTRODUCTION

Beaucoup d'œuvres sollicitent aujourd'hui le zèle des prêtres de moins en moins nombreux et de plus en plus chargés : œuvres d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, œuvres d'enfants, catéchismes, écoles libres, patronages... œuvres du recrutement sacerdotal, des missions... La série en augmente chaque année et plus d'un ancien, peu habitué à cette complication de rouages apostoliques, s'en effraie. Elles sont pourtant indispensables et s'imposent.

Parmi ces œuvres, il faut mettre en très bonne place celle des enfants de chœur. C'est une des principales, des plus importantes, en même temps des plus faciles et des plus fécondes. Il n'est pas une paroisse où, avec un peu de zèle et de persévérance, on ne puisse la créer, la faire prospérer et en faire un instrument d'apostolat.

C'est pour encourager nos confrères à s'en occuper avec soin et les y aider un peu que nous publions ce travail.

Pour les encourager, on indiquera quelques-uns des motifs de cette œuvre, en répondant à

cette question : « Pourquoi faut-il former des Enfants de chœur? » (Premier chapitre).

Pour les y aider, on a pensé utile de donner quelques indications pratiques sur les moyens de recruter ces enfants et la méthode de les former (deuxième chapitre), et de terminer par un petit Cérémonial (troisième chapitre).

De là, trois parties : 1° Motifs; 2° Moyens; 3° Règles.

CHAPITRE PREMIER

MOTIFS

Pourquoi former des enfants de chœur et les bien former?

Pour la gloire de Dieu dont nous sommes les ministres et pour le bien des âmes dont nous avons la charge.

Les œuvres valent à nos yeux ce qu'elles valent pour obtenir ces deux buts. Dans la mesure où elles nous les font atteindre, elles méritent nos efforts. C'est à ce double point de vue qu'il nous faut envisager celle de la formation des enfants de chœur.

1° POUR LA GLOIRE DE DIEU PAR LA GRANDEUR DU CULTE.

La liturgie donne aux enfants de chœur le nom d'acolytes (1) : ils remplissent en effet les fonc-

(1) Ce serait leur nom proprement liturgique : celui d'*Enfants de Chœur*, au sens strict du mot semble ne désigner que des enfants qui forment un chœur pour chanter et tous ceux qui sont au chœur, donc aussi les chanteurs.

Mais l'usage vulgaire a réservé ce terme aux acolytes : pour plus de clarté, nous le prenons dans ce sens.

tions réservées en principe aux clercs et ressortissant aux Ordres, surtout à l'Acolytat. Pour en être chargé, il faudrait régulièrement avoir été promu à ces Ordres et c'est la seule nécessité qui fait tolérer le contraire. Mais cette tolérance ne diminue pas leur grandeur; elle ne fait pas disparaître l'impérieuse convenance d'une préparation pour les remplir. Elle est longue, elle est minutieuse, celle que l'Eglise impose à ses séminaristes avant de leur conférer ces pouvoirs et, afin qu'elle soit suffisante, elle place entre leurs ordinations des interstices obligatoires. N'y a-t-il pas là signe évident qu'à ses yeux ce sont grandes choses dont on ne doit pas se charger, ni charger les autres, fussent-ils des enfants, sans formation préalable?

**

C'est que, pour l'Eglise, tout ce qui se rapporte au culte divin est vénérable et doit être traité avec infiniment de respect. Elle a pris la peine, pour sa part, d'en composer tout le détail, de fixer, selon des raisons de pieuse et profonde psychologie et par le menu, toutes les cérémonies, de déterminer avec précision paroles et gestes de chacun des ministres. Aussi entend-elle qu'on apporte même diligence à observer et faire observer ses prescriptions, et par conséquent à les enseigner et expliquer à qui on veut confier des fonctions liturgiques.

C'est un devoir d'état. Et celui-là n'aurait point son esprit qui, l'estimant futile, manquerait à cette tâche. Futile, ce à quoi l'Eglise fait si large part en ses occupations? Futile, ce que Dieu, sous l'ancienne loi, n'a pas jugé indigne de sa majesté d'enseigner lui-même à son peuple? N'est-ce pas lui qui révéla à Moïse tous les détails du culte qu'on devait lui rendre et qui veilla le long des âges à leur stricte observation? « Rien n'est mesquin dans le service de notre Dieu, dit le P. Beauduin (1). Le Code rituel de l'ancienne loi révèle assez la pensée divine à ce sujet, et la conduite de la Sainte Eglise qui a préposé une de ses plus importantes Congrégations Romaines à la conservation scrupuleuse de tous nos rites proteste contre cette appréciation. » Si le culte divin, objet du premier commandement, est un des plus grands devoirs de l'homme, un des plus grands devoirs du prêtre, ne sera-t-il pas de s'efforcer de rendre ce culte dans sa paroisse avec le plus de perfection, de solennité et d'exactitude possibles? En plaçant cette œuvre au-dessus de toutes, il se conformera à la hiérarchie des buts de son sacerdoce; il gardera l'ordre établi par la justice et suivi par Notre-Seigneur durant son apostolat terrestre : « Gloire à Dieu », d'abord; « Paix aux hommes », après.

C'est donc une place de choix que doit occuper dans son ministère paroissial tout ce qui contri-

(1) *Les Acolytes*, p. 34.

bue directement au culte divin; c'est donc un soin de préférence qu'il doit donner, parmi ses œuvres, à celle de la formation de ses enfants de chœur. Ce qu'ils ont à faire et à dire appartient au culte; ils y concourent pour une bonne part.

**

Leur intervention peut aider efficacement à rehausser la solennité, à augmenter la beauté de nos cérémonies. « Une couronne de jeunes gens autour de l'autel, accomplissant leur office avec dignité et recueillement, voilà bien le plus bel ornement de notre service paroissial (1). » — « A la campagne, dit le P. Baudot (2), ils sont à peu près l'unique ressource de nos solennités liturgiques. » Ils sont les seuls ministres que puisse se procurer l'officiant. Ils l'encadrent, l'enchâssent, servent ainsi à corriger un peu ce que sa solitude a d'étriqué.

Ils forment le gracieux Chapitre des curés... qui n'en ont pas... et donnent à la plus modeste église des airs de cathédrale.

Leur groupe remplit le chœur si souvent vide de nos églises. Par eux, s'établit de l'autel aux fidèles un trait d'union sympathique, se comble ce hiatus qui tient l'assistance si loin du prêtre, et s'atténue cette impression pénible d'isolement et

(1) *Bulletin Par. Lit.*, 1924, p. 11

(2) *Documents de ministère paroissial*, t. 1, n° 72.

de distance qu'on éprouve parfois à voir le célébrant presque seul au fond d'un chœur désert.

Leur jeunesse et leurs blancs surplis y jettent une note de fraîcheur et de gaieté qui complète admirablement l'ornementation et les chants. Il n'est pas de fleurs qui valent celles-là, vivantes et chères à Dieu.

Elle est toujours impressionnante leur théorie, aux grandes processions et d'un très bel effet. A certains jours, aux Rogations par exemple, leur présence fournit un appoint qui supplée un peu à celui des fidèles ordinairement trop rares.

Il y a là, on n'en peut douter, un moyen facile, nécessaire, voulu par l'Eglise, de rendre plus attirant et plus digne le culte, plus intéressantes et plus édifiantes les cérémonies, dans nos paroisses. Ces enfants y ont à jouer un rôle important. Il faut les y former.

Qui se hasarderait à leur faire donner sur la scène un morceau quelconque sans les y avoir bien des fois exercés? N'est-il pas d'élémentaire convenance de les exercer avec au moins autant de soin à jouer leur rôle dans le drame de nos cérémonies, tout spécialement celui de la Messe, « drame divin » qui a pour acteur invisible le Christ lui-même, pour invisible spectateur l'Etre infini, pour auteur le Christ encore (il en a institué les éléments essentiels) et l'Eglise assistée de l'Esprit Saint, et pour sujets les plus sublimes réalités de la terre et du ciel?

En même temps que pour la splendeur du culte, cette œuvre peut être de grande utilité pour *le bien des âmes*, le bien de la paroisse, le bien des familles, le bien de ces enfants eux-mêmes et le bien de l'Eglise par le recrutement sacerdotal.

2° POUR LE BIEN DES AMES.

a) *Le bien de la paroisse.*

On parle beaucoup aujourd'hui de représentations, cinémas, projections...; œuvres excellentes pour instruire, et il faut encourager ceux qui se donnent la peine de les employer dans un but d'apostolat. Mais, bien faites et bien comprises, nos cérémonies égalent et surpassent en efficacité tous ces moyens. Elles sont aussi des représentations, mais composées par l'Esprit Saint lui-même et montées par l'artiste incomparable qu'est l'Eglise.

Encore faut-il, pour qu'elles produisent leur effet, que tous les acteurs — les enfants de chœur en sont — les rendent et les interprètent avec soin et exactitude, jusque dans les détails. Si, faute de préparation suffisante, ils en omettent ou changent les paroles ou les rites, s'ils les disent ou font mal, le but de l'Eglise ne sera pas atteint et l'effet produit sera le contraire de celui qu'elle attendait. Il y aura du flottement, des hésitations, du malaise. Loin d'être édifiés, les fidèles seront

scandalisés de pareille négligence en si vénérable matière. A cause du peu de soin qu'on a mis à les préparer et qu'on met à les remplir, ils estimeront le culte et les offices de peu d'importance. De là à les prendre en dégoût, puis à les manquer, il n'y a pas loin, surtout (ce qui est inévitable) si cette ignorance s'accompagne d'irrévérence, si ces enfants (puisque'il s'agit d'eux) n'ont ni modestie, ni piété extérieure, ni respect pour la majesté de Dieu présent à l'autel, s'ils rient, parlent, regardent de côté et d'autre, font des grimaces, se bousculent, s'amuse, s'ils ne paraissent être que de vulgaires gamins ensoutanés et mis en spectacle. Comment veut-on que les assistants, distraits et écœurés, n'abandonnent pas l'église où leur piété trouve si peu de réconfort?

C'est ce qui se produit, hélas! trop souvent.

Les enfants « s'avancent sans respect vers l'autel, y montent comme à l'assaut, maltraitent les nappes, bousculent le missel, heurtent les burettes, taquinent la clochette, tyrannisent livres et cartons, tordent leur calotte, déchirent leur surplis, tournent et détournent sans cesse la tête, font des signes à leurs petits collègues qui passent ou aux fidèles, escamotent les réponses, erient à tue-tête, font des pirouettes qu'ils appellent génuflexions, et que sais-je? Ils arrivent la chevelure hirsute, la figure et les mains sales, les chaussons éculés... Nulle piété, nulle tenue, nulle attention.

« Qu'arrive-t-il? Dieu n'est pas honoré, les fidèles sont scandalisés, les cérémonies se font sans dignité et la corporation des enfants de chœur, qui devrait fournir d'abondantes recrues à la tribu lévitique, donne souvent au monde les plus tristes chrétiens » (1).

Il nous est arrivé plusieurs fois de ne pouvoir distinguer du « *Confiteor* » que ce mot et le « *...strum* » de la fin; ainsi du « *Suscipiat* » et des autres prières. Le « *Et cum spiritu tuo* » se réduit à « *tuo* ». *Amen* devient *men!*... C'est tout simplement écœurant et scandaleux! On se demande comment un prêtre peut s'accommoder de pareilles habitudes et n'est pas arrivé à les corriger! A aucun prix il ne faut les tolérer.

Que fait-on de la pressante recommandation de Pie X? (2) : « il ne doit se passer dans le temple rien qui soit capable de troubler ou même de diminuer la dévotion des fidèles, rien qui puisse froisser ou scandaliser, rien qui soit une offense au décorum et à la sainteté des fonctions sacrées, indigne de la maison de la prière et de la majesté de Dieu. »

Les plus petites causes peuvent ici produire les plus désastreux effets, comme aussi, si elles sont bien dirigées, les plus salutaires. Bien formés, ces enfants peuvent en effet efficacement contribuer à intéresser et attirer les fidèles aux offices. On

(1) Rouzic. *Les Saints-Ordres*. Ch. VII.

(2) *Motu pr.* du 22 novembre 1903.

se lamente un peu partout sur la désertion progressive de nos églises. En maintes paroisses où quelques-uns seulement, jadis, manquaient la messe, c'est maintenant quelques-uns à peine qui viennent y assister. Le fait est assez général, hélas! nos églises se vident. Et l'on serait stupéfait si l'on comptait exactement la proportion de ceux qui n'y mettent plus les pieds, de leur première communion à leur décès. Ces statistiques attristées pourraient cependant dissiper certaines illusions et peut-être exciter le zèle, en montrant l'urgente nécessité de mettre tout en œuvre pour arrêter ce mouvement de désertion, dangereux pour la foi du pays.

Comment ramener ces gens qui ne viennent plus et retenir ceux qui viennent encore? — En rendant intéressants et pieux nos offices.

L'un des moyens principaux est précisément d'avoir des cérémonies bien faites, donc des enfants de chœur bien formés (2).

(2) Dans sa réponse à l'enquête de *La Croix* (1930) sur « *Les paroisses sans prêtre* », voici un des moyens d'apostolat qu'indique « *un curé normand* ». Du côté des fidèles : formation d'une élite locale, même très petite, mais très instruite au point de vue religieux, et très fervante, vie liturgique entretenue dans ces chrétiens d'élite et chez les enfants de chœur, en particulier, qui, la plupart du temps, constituent la seule œuvre de jeunesse véritablement sérieuse et qui mérite nos efforts. « Nos cérémonies, dit un correspondant, ne parlent plus aux gens. » Mais, que fait-on pour les leur faire comprendre! Si l'on ne parvient à leur faire comprendre la liturgie de la messe, des sacrements, le reste est à peu près vain. Sans doute, il ne faut pas faire fi de la masse qui a besoin de nous et ne s'en rend pas compte. Il faut garder contact avec elle (Ce qui est beaucoup plus aisé avec la résidence qu'avec la centralisation). Mais aujourd'hui, le renouveau ne s'opérera, ce me semble, que par de petits groupes paroissiaux très ardents

La vue de leurs mouvements précis, ordonnés, accomplis avec ensemble, grâce et gravité, sera pour les assistants une véritable satisfaction. Personne qui ne soit ravi de les contempler, sous leurs surplis blancs, et de suivre leurs évolutions. Il en est qui viendront peut-être exprès à l'église. Plusieurs, qui ne savent plus lire au livre des voûtes, des statues, des vitraux... s'occuperont au moins aux faits et gestes de ces enfants, tableau vivant qui peut être d'une grande édification, si on a pris la peine de les préparer. Si on leur a donné l'intelligence et le goût de leurs fonctions, si on leur a inculqué une foi vive en la présence de Notre-Seigneur et un respect correspondant, un véritable esprit de religion, ces dispositions paraîtront dans leur manière de se tenir, de genuflecter, de prier... toute pénétrée de modestie, de recueillement, de piété... et impressionneront les fidèles eux-mêmes. On connaît la page où Huysmans (Durtal) (1) raconte la sanctifiante impression que produisit sur lui la vue d'un enfant servant dévotement la messe : « Un enfant de chœur parut précédant un vieux prêtre, et, pour la première fois, Durtal vit servir réellement une messe, comprit l'incroyable beauté que peut dégager l'observance méditée du sacrifice.

« Cet enfant agenouillé, l'âme tendue et les

et d'une piété éclairée. Je crois que ce doit être là le but principal de nos efforts, celui en vue duquel S. S. Pie XI préconise l'apostolat des laïques.

(1) *La Cathédrale*, chap. IV.

maines jointes, parlait, à haute voix, lentement, débitait avec tant d'attention, avec tant de respect, les réponses du psaume, que le sens de cette admirable liturgie, qui ne nous étonne plus, parce que nous ne la percevons, depuis longtemps, que bredouillée et expédiée, tout bas, en hâte, se révéla subitement à Durtal. »

Il nous souvient d'avoir été, nous-même, profondément édifié et touché par la piété avec laquelle deux enfants servaient la messe dans une paroisse où nous étions de passage.

b) *Le bien des familles de ces enfants.*

Mais une large part du profit spirituel de cette formation sera pour les familles de ces enfants. Quand un enfant, en spectacle à la paroisse, remplit ses fonctions à la satisfaction et à l'édification de tous, ses parents en sont fiers. Ils sont toujours sensibles aux compliments qu'ils reçoivent à son sujet ! et il se peut qu'ils viennent aux cérémonies pour le voir à l'honneur et le contempler, radieux, sous son bel habit de chœur.

Ils s'intéresseront aux offices auquel il doit participer. Il leur en parlera ; leur répétera les explications liturgiques qu'on lui aura enseigné, et leur apprendra ainsi toute une partie de la religion qu'ils auraient ignoré sans cela. Quelque chose leur passera de son goût pour le culte divin, de sa foi au Saint-Sacrement et de sa piété ; quelque chose même de la sympathie et du respect que par

ses rapports avec lui il aura conçu pour le prêtre. Il sera le petit apôtre de sa famille. Entre elle et le prêtre, par lui et à son sujet, s'établiront des relations dont le ministère sacerdotal pourra profiter.

C'est donc jusqu'à leurs familles et même jusqu'à la paroisse entière que se prolonge l'influence salutaire de la formation donnée aux enfants de chœur.

Ils en sont cependant les premiers et principaux bénéficiaires.

c) *Le bien des enfants.*

Pour les former, il faudra des répétitions qui fourniront au prêtre un motif généralement admis par les parents de les réunir, une occasion de faire avec eux plus ample connaissance et de compléter leur éducation spirituelle.

Quel bon moyen de combattre l'influence néfaste de l'école laïque! Comment, en effet, leur apprendre à bien remplir leurs fonctions sans leur en expliquer le sens, sans leur dire le pourquoi des objets liturgiques qu'ils doivent employer ou approcher, sans leur donner l'intelligence des paroles qu'ils doivent dire, des gestes qu'ils doivent faire et des cérémonies auxquelles ils doivent participer, sans s'efforcer de leur communiquer une foi vive en la présence du Christ sur l'autel et un grand respect pour sa divinité? Or ce sens, cette raison des choses liturgiques,

qu'est-ce sinon de la théologie, non pas en formules abstraites et métaphysiques, mais en actions, en symboles, en images, c'est-à-dire tout à fait à leur portée et pénétrant leur âme d'autant plus aisément qu'elle y entre par les sens, qu'ils sont témoins immédiats de ces images et acteurs de ces actions, et d'autant plus profondément qu'elle leur remontera à l'esprit toutes les fois qu'ils rempliront ou verront remplir ces fonctions? Ils seront désormais, ces symboles sensibles, un livre grand ouvert sous leurs yeux, dès qu'ils viendront à l'église, un livre que, pour leur plus grand bien, ils ne pourront plus ne pas lire. Les offices ne seront pas pour eux, comme ils le sont hélas! pour trop de chrétiens ignorants, lettre morte, langue inconnue, signes énigmatiques! Toute leur vie, avec cette intelligence qu'ils en ont reçue, ils pourront y assister avec intérêt, dévotion et profit. Ils en retireront abondance plus grande de fruits spirituels. Du sacrifice de la messe qu'ils entendront avec de meilleures dispositions, le comprenant mieux, il leur viendra de plus nombreuses grâces qui pour toute la vie leur seront un bien précieux secours.

Des enfants de chœur bien formés seront des chrétiens bien formés. Après avoir été l'élite des enfants, ils seront l'élite des jeunes gens, puis l'élite des hommes. En vérité c'est pour l'avenir qu'on travaille en travaillant pour eux.

Et il n'est pas possible qu'une telle formation

ne fasse pas germer parmi eux des vocations ecclésiastiques.

d) *C'est en effet un des avantages les plus précieux de cette œuvre : faire éclore des vocations.*

La rareté des prêtres est le mal le plus grave de notre temps; il met en danger la foi même du pays et le salut de beaucoup d'âmes. Il les faudrait plus nombreux que jamais à cause de la multiplicité des œuvres qui s'imposent et de l'intensité nécessaire de l'action sacerdotale. A tout prêtre incombe le devoir pressant de travailler à conjurer ce danger et de prendre tous les moyens de trouver, susciter, cultiver les vocations. Or, de tous ces moyens, la formation d'enfants de chœur est le principal parce que le plus efficace. Le protestant Taine lui-même l'avait remarqué (1). « On constate en lui (un enfant) le goût de la piété et des cérémonies saintes, un extérieur convenable, un caractère doux, prévenant, des dispositions pour l'étude: C'est un enfant docile et rangé; petit acolyte au chœur ou à la sacristie, il s'applique à bien plier la chasuble; toutes ses génuflexions sont correctes, elles ne l'ennuient pas; il n'a point de peine à se taire; il n'est point soulevé et emporté, comme les autres, par les éruptions de la sève animale. Si sa cervelle in-

(1) (*Origines de la France Contemporaine*, XI, p. 112).

culte est cultivable, si la grammaire et le latin peuvent y prendre racine, le curé ou le vicaire se chargent de lui; il étudie sous eux jusqu'à la 5^e ou à la 4^e, et alors il rentre au Petit Séminaire. » Nos chœurs de paroisse sont les semis, les pépinières ordinaires de nos petits séminaires. C'est au pied des autels que se fait le plus souvent entendre l'appel du Maître; c'est en servant la messe qu'est venue à la plupart de nous l'envie de la dire. Dans le cœur de beaucoup l'« *Introibo ad altare Dei* » du célébrant a résonné comme une invitation d'en-haut, un ordre, une prophétie, une résolution.

S'il a compris le sens des cérémonies et la raison du culte divin, l'enfant a compris l'auguste dignité du sacerdoce. A la grandeur des effets des sacrements et de la messe, il peut mesurer la grandeur des pouvoirs du prêtre qui les produit. La foi et le respect qu'on fait naître en lui pour le Christ du tabernacle s'étend logiquement pour lui jusqu'au ministre qui l'y fait descendre. Tout ce qui augmente son estime et son attachement pour ses fonctions de chœur, l'augmente aussi, pour le prêtre. De là à désirer l'être, il n'y a qu'un pas facile à franchir avec le secours des grâces qu'il reçoit.

Plusieurs aiment leur petite soutane et se surprennent à vouloir la porter toujours. Le goût que par une bonne formation on leur aura donné pour les choses du culte souvent s'épanouira en

désir d'y consacrer leur vie. « A genoux sur le pavé, dit Mgr Lavallée, ils pensent au jour où ils seront debout en sacrificateurs : leur vie est orientée vers l'hostie, comme vous les voyez durant l'oraison du prêtre tournés vers l'autel. Audessous de la belle fresque de Flandrin, où nos saints martyrs et évêques, le regard levé, se tournent vers le Christ, il m'a semblé quelquefois voir nos petits clercs debout sur l'autel comme une autre fresque vivante, comme un bas relief animé qui s'oriente au même but et regarde vers la même vision » (1).

Plus d'un, par instinct d'imitation, s'essaie chez lui à dire la messe. Il se construit un petit autel, se fait confectionner par la grand'mère ou la grande sœur des ornements et un matériel de fortune : signe fréquent de l'appel divin. Imiter c'est désirer; mais pour désirer il faut connaître et nul enfant ne connaît plus la messe que celui qui la sert.

Si on a soin, comme le demande l'Archiconfrérie de Marie, Reine du Clergé, de les faire prier pour les prêtres, cette pratique peut éveiller en plusieurs l'idée et le désir du sacerdoce.

Ces vocations sont celles qui présentent le plus de garanties. On peut envoyer au collège des sujets dépourvus des aptitudes nécessaires d'intelligence et de volonté, quand on ne les connaît pas

(1) Questions liturgiques, 1923, p. 208.

assez. Ses servants, le prêtre les connaît à fond : des mois et des années il les a observés, les ayant près de lui, sous ses yeux; il a pu mesurer leurs capacités, découvrir leur caractère avec ses qualités et ses défauts, leurs goûts, leurs tendances, s'assurer de la sincérité de leur piété, de la constance de leur vertu et de leur discipline : ils peuvent marcher à coup sûr.

La formation que d'ailleurs il leur a donnée les prépare à leur vie du Petit-Séminaire et c'est un gage de leur persévérance; leur vie d'enfants de chœur a été le noviciat de leur vie de collégiens; ils ont pris l'habitude de vivre avec le prêtre, de s'ouvrir à lui, de lui obéir, de recevoir sa direction; ils y ont pris goût aux choses d'église et à la piété. Règles et pratiques du Séminaire leur pèseront moins et ne les surprendront pas. C'est donc en principe parmi eux qu'il faudrait surtout choisir nos futurs candidats aux Ordres.

L'œuvre des enfants de chœur (1) est donc une annexe nécessaire à celle du recrutement sacerdotal. Le bon moyen de susciter des vocations dans sa paroisse est donc d'avoir des enfants de chœur, nombreux, mais pieux et bien formés.

« Ce n'est pas parmi les enfants de chœur mal dressés, dissipés, négligemment habillés, qu'on aura plus de chance de réveiller des acceptations

(1) Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que tout ce que nous disons dans cette première partie (Raisons) et spécialement ici, à propos des vocations, doit s'entendre aussi : proportions gardées des *petits chœurs*.

à l'offre du sacerdoce. Mais si les petits serviteurs de l'autel sont édifiants et remplissent leur rôle avec l'intelligence de sa gravité, alors ils comprendront ce que leur prêchent les cérémonies; en même temps les autres enfants groupés autour du sanctuaire, se sentiront pénétrés de respect et de piété; les petits ouvriront des yeux attentifs, tandis que les plus grands comprendront que la Majesté de Dieu les enveloppe.

« On objectera que ce résultat ne viendra pas sans peine. On peut répondre que, s'il est obtenu, ce ne sera pas sans fruit » (1).

Il ne faut négliger aucune œuvre recommandée par l'autorité ecclésiastique et on peut les mener toutes de front : elles se complètent et se prêtent un mutuel secours. Mais, à notre avis, celle de la formation des enfants de chœur est des plus fécondes, des plus aisées et des plus nécessaires. Elle semble avoir peu d'importance; elle en a beaucoup. Elle intéresse plus qu'il ne paraît la gloire de Dieu et le salut des âmes; elle est en réalité une des plus efficaces ressources de l'apostolat paroissial.

Et une des plus faciles. Si l'on ne peut établir partout un groupe de Jeunesse catholique, de chantes..., où ne peut-on former des enfants de chœur? Il peut manquer à quelqu'un la voix ou la science musicale, ou les qualités qui donnent em-

(1) *Questions Liturgig.* 1926, p. 39 et *Revue d'Apol.* 15 novembre 1925.

prise sur les grands; qui n'est capable d'apprendre à quelques enfants à bien servir la messe? On monte quelquefois des œuvres qui, à égalité de travail, de soucis et de frais, sont loin d'avoir la fécondité directement spirituelle de celle-là.

Ses avantages sont incontestables et nul prêtre qui ne désire l'établir dans sa paroisse.

Le difficile est d'obtenir que les enfants viennent. Comment les attirer?

Et quand on les a, quelle formation leur donner?

C'est à répondre à ces deux questions que sera consacré le chapitre deuxième.

CHAPITRE II

MOYENS

1). — *Moyens de recruter des enfants de chœur.*

L'essentiel, celui qui les résume tous, c'est de leur rendre ces fonctions attirantes. C'est la loi générale : on ne fait rien où l'on ne trouve son bien. Ces enfants n'accepteront de remplir ces charges que s'ils y voient de l'intérêt et leur intérêt, c'est-à-dire des avantages spirituels et même matériels.

a) *Avantages spirituels.*

Pour leur en inspirer estime et amour, il faudra leur en faire concevoir une haute idée, leur en montrer les grandeurs. On leur apprendra, on leur répétera que servir à l'autel n'est pas une corvée qu'on subit avec peine, un travail qu'on fournit pour de l'argent, ni même un service qu'on rend à son curé; mais une dignité, un grand honneur, une source de biens spirituels, un

moyen, non le moins efficace, de l'apostolat paroissial.

C'est au nom des fidèles qu'ils répondent au prêtre, récitent avec lui les prières, reçoivent ses saluts et ses exhortations, approuvent ses prières par l'« Amen »; aussi est-ce toujours au pluriel qu'ils parlent « *Habemus ad Dominum* ». Au nom des fidèles, ils présentent le pain et le vin de l'offertoire. Pendant de longs siècles, ce qu'ils disent était dit par toute l'assemblée. Depuis, celle-ci les a délégués pour le dire; ils sont ses représentants : c'est un honneur. Si le prêtre offre à Dieu le sacrifice de tous, en union avec le Christ intermédiaire officiel entre Dieu et les hommes, les servants sont, en un certain sens, intermédiaires entre le prêtre et les fidèles.

Leur rôle est de nécessité de précepte grave (1) quand aux paroles au moins. Il faut une raison suffisante pour que le prêtre puisse se servir lui-

(1) (Canon 813). 1. « Le prêtre ne doit pas célébrer la messe sans ministre pour le servir et lui répondre ».

2. « Ce ministre ne peut pas être une femme, à moins d'absence d'homme et pour une juste cause — *nisi, deficiente vivo, justa de causa*; — en ce cas elle doit se contenter de répondre à distance : *ex longinquo*, hors du chœur, et ne pas venir à l'autel ».

Le n° 1 est *sub gravi* pour ce qui est de « répondre ».

Pour célébrer sans ministre aucun, il faudrait une raison grave : nécessité de consacrer le viatique, de satisfaire au précepte de la messe, pour le prêtre ou des fidèles, d'achever le Saint-Sacrifice, ou encore engagement pris de célébrer une messe à telle heure et absence du ministre... Cf. Marc 1636.

Il serait certainement singulier et irrégulier qu'un prêtre assistant ou pouvant assister à la messe de son confrère laisse à une religieuse l'honneur de « la servir » !

Si on veut que les enfants et les parents estiment cette faveur, il faut l'estimer soi-même et le montrer, à l'occasion !

même, et des raisons très graves pour célébrer sans servant au moins pour répondre. La nécessité de leurs fonctions en signale la grandeur.

L'Eglise, en principe, ne donne pas à tous le droit de les remplir. Elle ne le confère que par degrés et successivement, après formation appropriée, à ses séminaristes. Elle a établi pour cela des Ordres : ceux de Portier, de Lecteur et d'Acolyte dont elle entoure la collation de solennité et que confère l'Evêque.

« Servir la messe, monter à l'autel, pendant le sacrifice, pour offrir au Prêtre le vin et l'eau, est sans contredit l'acte le plus grand et le plus saint qu'un laïque puisse accomplir dans les cérémonies du culte; si grand et si saint, qu'il ne peut s'en acquitter que par une concession de la Sainte Eglise » (1).

Plusieurs des fonctions du servant ne sont remplies aux messes solennelles que par le sous-diacre ou même par le diacre : porter le livre, verser les ablutions...

Elles sont une participation spéciale, dont ne jouissent pas les fidèles, au sacerdoce du prêtre, c'est-à-dire à celui du Christ, dignité suprême pour laquelle a été réalisée la merveille de l'Union Hypostatique et vers laquelle tout dans l'histoire du monde est dirigé par la Providence.

Participation qui n'est pas seulement un honneur insigne, mais aussi une source de grâces. On

(1) Mgr ISOARD. *Le Sacerdoce*. t. I. 5^e Conf.

n'approche pas d'un foyer sans recevoir plus de chaleur; on n'approche pas du Christ, foyer de la grâce, on ne prend pas une part plus active au sacrifice qui applique les fruits de la Rédemption, sans en recevoir de plus abondants. Il revient, en effet, un fruit particulier de la messe aux ministres de l'autel. Ceux qui ont part plus grande à l'offrir, ont part plus grande à ses effets. A ferveur égale, on y participe davantage si on la sert que si on y assiste simplement; donc on s'en va avec une plus grande satisfaction de la peine dûe aux péchés, moins de purgatoire à faire, avec plus de grâces obtenues et une plus complète réalisation de ses devoirs d'adoration et d'action de grâces. En servant la messe on procure à Dieu une plus grande gloire et à soi plus de biens surnaturels. Aussi les saints ont-ils toujours recherché cette fonction comme une grande faveur et même les grands de la terre qui savaient vivre leur foi. « Combien ce bonheur et cet honneur furent enviés au cours des âges, par de pieux laïques qui pensaient que, après célébrer la sainte messe, ce qu'il y a de plus auguste au monde est de la servir. Aussi vit-on souvent d'admirables servants de messe. Montalembert raconte le trait suivant dans ses *Moines d'Occident* : Bouchard, comte de Melun et de Corbeil, dans sa vieillesse, offrit à l'abbaye de Saint-Maurles-Fossés la glorieuse épée qui l'avait si souvent défendu; il s'y fit moine lui-même. Il voulut y

remplir l'office du moindre des Acolytes, et il répondait aux religieux qui l'en détournèrent :
 « Quand j'avais l'honneur d'être chevalier, dans
 « le monde, je portais volontiers devant un roi
 « mortel la lumière dont il avait besoin; combien
 « plus ne dois-je donc pas maintenant que je
 « suis au service de l'Immortel Empereur du ciel,
 « porter devant lui ces cierges, comme un gage
 « de ma respectueuse humilité? » (1)

Il n'est pas d'enfants qui ne soient capables de comprendre le prix de tels avantages.

En même temps que leurs avantages, on leur fera prendre conscience de leurs responsabilités. On leur montrera le mal qu'ils feraient s'ils ne s'acquittaient pas avec soin de leurs charges, le scandale qui en résulterait pour les fidèles, le dégoût pour le culte, le mépris de la religion dont ils seraient la cause, le bien, au contraire, qu'ils accompliraient en les remplissant avec exactitude, foi et piété, l'édification pour les assistants, l'estime pour les cérémonies, l'attraction aux offices... Quel moyen d'apostolat! Et ne croyons pas que les enfants ne puissent avoir du zèle.

Aux avantages spirituels qu'il leur faut faire connaître et sur lesquels il faut souvent revenir afin de surnaturaliser leurs vues et d'augmenter leurs mérites, doivent se joindre des avantages moins nobles qui viendront compléter l'attrait des autres.

(1) Rouzic, ouvrage cité.

b) *Avantages matériels.*

En toute circonstance on leur témoignera une plus visible estime, une plus entière confiance, un plus grand attachement qu'aux autres enfants. Il faut leur réserver dans le chœur, comme aux chantres, une place spéciale qui les distingue et les honore. Pourquoi n'auraient-ils pas leur communion à eux, groupés et en habits, en plus de celle de tous les enfants?

On les traitera avec plus d'égards.

Pourquoi, par exemple, ne pas annoncer du haut de la chaire, le dimanche, le nom de ceux qui seront de semaine?

Ne serait-il pas bon de leur consacrer une fête dans l'année et d'y associer la paroisse tout entière? A la salle des œuvres, ils pourraient donner ce jour-là une petite séance se rapportant à leurs fonctions et dont les revenus iraient à leur petite caisse. Bonne occasion alors de les remercier publiquement.

On ne les priera pas de venir remplir leur emploi comme on demande un service. On le leur présentera comme une grâce de prix, une haute distinction, un grand privilège qui leur est accordé, une récompense de valeur qui leur est donnée. Etre privé un ou plusieurs jours de l'honneur de servir à l'autel doit être tenu pour la suprême punition. Les choses ont pour l'enfant la valeur qu'on leur donne. Tout sujet qui se fait

tirer l'oreille, c'est-à-dire solliciter, sera laissé impitoyablement de côté : il prouve qu'il n'a pas pour cette dignité l'estime qu'il devrait en avoir et qu'il en est par conséquent indigne.

Il est essentiel de les former à ne pas agir pour de l'argent, mais avant tout pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Il faut cependant faire quelques concessions à la nature, au moins celles que l'Eglise a prévues. C'est pourquoi on veillera à leur solder tout de suite et intégralement le petit casuel qui leur revient pour les mariages, services, sépultures, suivant pour cela un tour rigoureux afin que tous aient leur part.

Impossible d'esquiver l'offrande chaque année d'un petit goûter ou d'une promenade-pèlerinage, de préférence au lieu du Congrès ou de la Journée diocésaine des Enfants de chœur, s'il s'en fait une.

Surtout prendre garde à ce que leurs fonctions ne leur causent pas de désagréments ou de souffrances; elles leur deviendraient odieuses. On leur fera donc manquer le moins possible la classe afin de ne pas attirer sur eux la mauvaise humeur de leurs maîtres et de ne pas les mettre en état d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades.

Soit pour les offices, soit pour les répétitions, on les accueillera avec amabilité et plaisir, même si on avait contre eux quelques sujets de mécontentement, comme de petits amis et collaborateurs. Si, en venant à nous ils ne rencontrent d'ordinaire qu'un visage renfrogné, un chef au mas-

que dur et sévère, un prêtre qui se prépare à célébrer dans l'énervement et qui n'a jamais pour eux une parole de douceur et d'encouragement, ils n'éprouveront bientôt pour nous et leurs charges que répulsion et dégoût. N'oublions pas que ce sont des volontaires que rien n'oblige à nous servir et dont il faut reconnaître le dévouement. Rappelons-nous aussi qu'on ne peut avoir à huit ou douze ans le sérieux, l'attention, le soin consciencieux d'un homme de quarante ans; que les saint Louis de Gonzague sont rares!

La, comme au catéchisme, il faut une grande fermeté mais contenue, beaucoup, beaucoup de patience. Pas d'injures, pas de mot blessant pour eux ou leur famille et déplacé sur des lèvres sacerdotales; point d'affront public; jamais, en principe, de réprimande devant l'assistance; si on doit en faire une (à moins d'un scandale public à réparer publiquement), que ce soit en particulier, après l'office. Tout en sévissant contre le mauvais esprit et l'indiscipline, sachons modérer nos sévérités et ne pas trop user de la crainte pour arriver à nos fins : ce n'est pas une classe ni une escouade que nous avons à commander. Que le mobile soit l'amour de Jésus à glorifier et des âmes à édifier.

Il faut veiller à ce que les plus forts ou le jeune maître des cérémonies ne rudoient, ne bousculent ou n'humilient pas les faibles, comme ils en ont trop souvent la tendance : les enfants sont d'ordinaire durs les uns pour les autres.

On leur apprendra à s'aimer, se soutenir, se défendre, se respecter, s'entraider ainsi que des membres d'une même famille, afin que tous se trouvent heureux, à l'aise, l'âme dilatée. C'est une formation vraiment chrétienne à leur donner.

A moins qu'ils ne le désirent, et une fois en passant, il ne faut pas leur imposer le travail du sacristain, ou du sonneur, ou de la « bonne » du presbytère : ils ne sont pas leurs remplaçants ni nos ouvriers. Leurs familles s'en offusqueraient vite et ces occupations, mises par eux sur le même pied que leurs fonctions saintes à l'église, pourraient bien leur faire déprécier celles-ci.

A servir plusieurs messes par jour ou à la servir trop souvent, ils en perdraient le respect et la prendraient en dégoût. Ce serait bien assez d'une par jour, si possible; on établira donc un roulement qui ne devra pas revenir trop fréquemment.

Leur bien être matériel ne doit pas être négligé. S'ils ont trop froid l'hiver, dans la sacristie ou dans l'église, s'il leur arrive d'y contracter quelque indisposition, si d'une façon ou de l'autre ils ont à y souffrir, ils ne seront plus guère attirés et finiront par s'éloigner.

Ce serait une attention à quoi ils seraient sensibles de ne pas les faire s'agenouiller sur le pavé ou sur des degrés sales ou en pierre froide : on les pourvoira au besoin d'un petit tapis toujours propre et convenable. Dans la sacristie, ils auront un

banc pour s'asseoir en attendant l'heure des offices.

Viennent-ils à tomber malades, on les visitera souvent. On s'occupera d'eux, de leur santé, de leur avenir, comme on fait pour des amis. Rien ne vous les attachera davantage et ne fera plus grand plaisir à leurs parents.

Un moyen efficace de leur faire estimer leur charge est de les affilier à l'Association diocésaine des Enfants de chœur. Ils en comprendront mieux l'importance en sachant que l'Autorité Supérieure s'occupe d'eux, qu'elle a composé pour eux un règlement, érigé pour eux un vaste organisme. Ils le comprendront mieux encore en assistant au Congrès ou Journée diocésaine à eux consacrés et d'où ils reviendront avec une plus grande fierté et un plus grand attachement à leur œuvre. Ils y verront que, s'ils se dévouent, ils ne sont pas les seuls, que s'ils font bien, d'autres font aussi bien et même mieux.

On pourrait afficher à l'église le tableau de leurs statuts et de leurs noms.

Un bulletin composé pour eux, le *Sanctuaire*, par exemple, aiderait leur formation; il faudrait les y abonner.

Ils devraient avoir leurs chefs et leur Comité.

L'admission comme membre de leur Association ne devrait se faire qu'après plusieurs mois d'épreuve et de préparation, et par une cérémonie solennelle.

On aura soin de nommer leur Association parmi les œuvres de la paroisse et de leur faire une place dans les grandes manifestations du culte : processions, congrès eucharistiques...

La question de leurs *habits* de chœur, soutane et surplis, a son importance pour leur faire aimer leurs fonctions. Qu'ils puissent les porter avec fierté et qu'ils aient plaisir à s'en revêtir. Que ces habits soient donc confectionnés avec soin, sans rien d'extravagant pour la couleur ou la forme (1).

On évitera de déguiser ces enfants en religieux, prélats ou cardinaux : ce serait ridicule et incongru ! Pas de ceinture en couleur sur l'aube ou le surplis; pas de camail ni même de calotte. Leur costume idéal est celui des clercs : soutane noire ordinairement, rouge aux jours de fêtes; par dessus, le surplis ou la cotta. Il serait toléré qu'on les mette en aube avec amict et cordon blanc, comme on faisait autrefois dans nos cathédrales et comme on fait encore en plusieurs; une théorie d'enfants ainsi habillés serait d'un très bel effet.

Il faudra surtout veiller soigneusement à leur *recrutement* : ce point est capital. A moins qu'il soit de vertu remarquable, on n'acceptera pas

(1) L'aube, le cordon, le camail, la ceinture, les gants, la barette, sont interdits. »

Le dimanche le costume est plus riche, mais jamais « violet ». Cf. *Ami du Clergé*, 1910, p. 320; 1911, p. 208 et 703; 1912, p. 207; 1920, p. 415 et 624; 1921, p. 487 et 544; 1922, p. 31 et 259.

des enfants appartenant à des familles de réputation douteuse sous le rapport de l'honnêteté des mœurs. Aux yeux du public, l'enfant et ses parents ne font qu'un et ce serait jeter le discrédit sur les cérémonies que de les confier à des ministres n'ayant pas l'estime des fidèles, outre qu'on s'exposerait à des déboires. Comme pour le prêtre, toutes proportions gardées, il y a un décorum extérieur à observer au sujet de ces enfants. On n'ira donc les choisir que dans les familles les plus honorables et, si possible, les plus considérées même sous le rapport de la position sociale. Si le fils du « châtelain », ou du « docteur », ou du chef d'usine, ou du grand propriétaire, vient servir la messe, les familles plus humbles seront fières et désireuses de voir leurs enfants servir et paraître à ses côtés.

« A lui seul, le choix est important. Il y a des familles qui sont plus désignées pour fournir des servants de messe; il y a des enfants qui présentent plus de sécurité pour bien s'acquitter de cette fonction. »

« Une chose qui contribuera à mieux faire apprécier leurs fonctions aux petits servants de messe, ce sera, quand la chose sera possible, d'appeler parfois à les remplir de jeunes chrétiens plus âgés, élèves des écoles ecclésiastiques, étudiants des Facultés », membres de la Jeunesse Catholique, des Scouts, de la Confrérie du Saint-Sacrement et même de grands personnages. Nous

avons vu, pendant la guerre, des officiers supérieurs tenir à honneur de servir la messe de l'Aumônier.

Parmi les enfants, on prendra les meilleurs, les mieux doués, les plus pieux surtout, les plus estimés de leurs camarades (l'œil exercé du prêtre les aura vite discernés), les plus dociles, les plus studieux à l'école et principalement au catéchisme. Qu'ils soient en tout l'élite, s'imposant à tous par leurs qualités et leur supériorité incontestable. Bien vite, servir avec eux sera un honneur très envié. S'ils ne sont tous de l'élite en entrant dans l'Association, qu'ils le deviennent par leurs efforts et la formation qu'on leur donnera.

2). — *Moyens de bien former les Enfants de chœur.*

Il faut donner une double formation :

TECHNIQUE et MORALE.

a) *D'abord technique.*

Il est nécessaire, par des leçons et surtout par des exercices, de leur apprendre ce qu'ils ont à faire et à dire. Que rien ne soit laissé au hasard ni à l'improvisation. Tout doit être prévu et préparé. Il n'y a pas à inventer, puisque l'Eglise, dans le cérémonial, a tout fixé; on se tiendra le plus exactement possible à ces rubriques. Qu'on ne craigne pas d'entrer dans des détails minutieux et élé-

mentaires : les cérémonies sont faites de détails et l'ensemble vaut ce qu'ils valent.

On leur apprendra à marcher avec gravité, à se tenir assis ou debout avec correction, à faire la genuflexion dévotement, à joindre les mains, à porter et à disposer le missel, les chandeliers, un cierge, l'encensoir, la navette, le bénitier; à sonner la clochette, à présenter les burettes, le manuterge, le goupillon, la barette avec les baisers prescrits, à faire bénir l'encens, à garder les yeux modestement baissés, à opérer avec ensemble, à répondre convenablement à l'officiant, sans précipitation, sans bredouillement, sans omission, prononçant distinctement chaque mot et attendant que le prêtre ait fini de parler pour répondre. Rien n'est moins édifiant que la façon dont, en certaines paroisses, on récite les prières de la messe.

On les mettra en garde contre certains défauts ou inconvenances, hélas ! trop ordinaires. Si pendant un office, on a observé des fautes, on les en reprendra, après, avec douceur. De temps en temps on répètera ces exercices, même pour les anciens, afin de ne pas laisser la routine prescrire.

Il sera bon de donner une répétition avant les principales fêtes pour en préparer les cérémonies.

On leur enseignera le moment précis de l'office où chaque mouvement doit se faire, à quel signe le reconnaître, quel point de repère pren-

dre. Cet enseignement est nécessaire. Insuffisamment formé, l'enfant est maladroit, inquiet; sans cesse il se demande ce qu'il faut faire et dire, il craint de se tromper et il souffre. Ses hésitations et son ignorance sont remarquées; il s'en aperçoit. Ses camarades sans pitié et par jalousie ne manquent pas de l'en railler et ses parents, humiliés, de lui faire des reproches. N'en tirant aucune satisfaction, il ne tarde pas à prendre en dégoût ses fonctions et bientôt à ne plus vouloir les remplir. Et c'est ainsi que par défaut de formation on vide le chœur : qui veut le remplir doit s'en donner la peine.

Quand l'enfant a été préparé, il est sûr de lui, ne commet pas de faute, n'hésite pas, n'a point de crainte. Il s'acquitte de son rôle avec assurance, exactitude et grâce, à la satisfaction de tous et de lui-même. Ce devient pour lui un honneur et un plaisir. Il est fier d'être un rouage bien adapté dans une machine parfaitement montée. Il s'y attache. On n'a pas à le prier pour qu'il vienne. A une œuvre qui fonctionne ainsi les recrues ne manquent jamais. Mais pour cela de fréquents et minutieux exercices sont nécessaires.

Rien n'empêche de se faire aider dans cette tâche par les plus capables des anciens : c'est se soulager d'un travail matériel pénible et donner à ces moniteurs une haute marque de confiance et d'honneur, et les attacher d'autant à l'œuvre.

On peut aussi faire appel pour ce ministère aux

séminariste en vacances; premier apostolat tout à fait à leur portée et très bienfaisant pour eux. Ils s'y adonnent très volontiers.

*b) Mais plus encore que technique,
cette formation devra être morale.*

« Une bonne tenue extérieure n'est pas le but suprême du clerc; si celui-ci accomplissait bien toutes ses fonctions extérieures, sans aucune faute visuellement grossière, il ne serait pas agréable à Dieu, s'il n'avait dans son cœur le sentiment intérieur qui doit guider tous ses gestes extérieurs. Il lui faut donc avant tout de la piété; or la piété est surtout intérieure; c'est ce sentiment invisible, impondérable, mais nécessaire, que doit avoir tout clerc pendant l'exercice de ses fonctions. Dans l'exécution des cérémonies réside un danger qui peut lui être néfaste : il se laissera souvent trop prendre par le côté extérieur, par la beauté des cérémonies, par les accords des grandes orgues, par l'agrément et le port du costume, par l'odeur grisante de l'encens, enfin par tout ce qui plaît aux sens.

« Ce côté théâtral est particulièrement dangereux, s'il n'y a pas de sentiment intérieur. Le clerc ne doit pas être avant tout un simple figurant, son but principal n'est pas de bien faire les cérémonies, mais d'augmenter sa piété. Méfiez-vous donc, jeunes clercs; si vous n'ajoutez pas

aux rites purement extérieurs, que vous pouvez accomplir parfois avec compétence, une vie intérieure et une piété plus intenses, vous n'aurez rien fait de bon, et il vaudrait peut-être mieux pour vous que vous renonciez à porter l'aube, plutôt que de la porter avec si peu d'esprit de piété. Les cérémonies ne doivent pas être pour vous de simples parodies théâtrales, vous ne devez pas être de simples figurants habillés de blanc ou de rouge; vous ne serez vraiment de vrais clercs, c'est-à-dire des serviteurs de Dieu, qui comprennent avec ferveur les fonctions sacrées de l'autel, que si vous avez dans votre cœur l'amour de Jésus, l'esprit d'humilité! Pas d'ostentation, pas d'orgueil; ce n'est pas pour vous ni pour votre groupe tout ce cérémonial, toutes ces beautés, tous ces ors, tous ces chants, toutes ces soieries, tout cet ensemble si artistique; ce n'est pas pour un homme ou un groupe d'hommes, c'est pour Dieu, votre créateur, c'est pour le Maître du monde » (1).

Ils ont plus grand besoin de piété que de compétence. Profond esprit de religion, foi pratique en la présence de N.-S. au tabernacle, vif sentiment du respect et de l'adoration qui lui sont dûs, intelligence de la grandeur du culte auquel ils participent et de la dignité pieuse avec laquelle ils doivent paraître au chœur..., voilà ce

(1) *La Reine du Clergé*, avril 1930, p. 26.



qu'il faut s'efforcer de leur communiquer. Le moyen, autrement, d'obtenir d'eux le silence, la modestie, le recueillement qui édifient l'assistance et font atteindre aux cérémonies leur but?

On a dit que « rien n'est dangereux comme d'être enfant de chœur »! C'est vrai à plusieurs points de vue, mais surtout à celui dont nous parlons ici. Si l'enfant, par exemple, s'habitue à des manières irrespectueuses pour l'Hôte divin de nos églises et les saints mystères auxquels il sert, ce peut être un désastre pour sa foi. Agissant comme s'il n'y croyait pas, il peut facilement, par influence de l'action sur le sentiment, du physique sur le moral, arriver à n'y plus croire!

Pour leur inculquer cette dévotion, on mettra, si possible, ces enfants au régime tonique de la confession et surtout de la communion fréquentes.

« Nous leur redirons fréquemment que, vivant si près de l'Hostie, ils doivent vivre de l'Hostie; graduellement, nous les amènerons à comprendre, à désirer la communion fréquente, à estimer qu'une messe qu'ils servent n'a toute sa plénitude que si elle s'achève par la manducation eucharistique et l'union sacramentelle à la divine Victime.

« Par l'Hostie, ils apprendront la grande loi du don d'eux-mêmes et de l'apostolat; prenant Jésus à l'autel, ils voudront le donner aux autres (1).

(1) Abbé Billard. *Rapport Congrès du Recrutement sacerdotal*, 1929.

On prendra de leur âme un soin tout spécial; on les exhortera avec une toute particulière insistance à la pratique des vertus de leur âge, on s'efforcera de leur inspirer le goût de la prière. On fera tout pour les garder en état de grâce. A eux aussi s'applique la recommandation de l'Esprit-Saint : « *Mundamini qui fertis vasa Domini* » (1). « Soyez purs, vous qui portez les vases sacrés ». Par un extérieur de piété, des airs recueillis, ils pourraient donner le change aux hommes, mais non pas à Dieu qui voit le fond des cœurs et à qui, cependant, il importe en tout premier lieu de plaire en ces saintes fonctions. Comme la coupe des calices et la patène doivent être dorées parce qu'elles sont en contact avec les Saintes Espèces, comme les linges qui en approchent doivent toujours être nets et blancs, ainsi le cœur de tous les ministres de l'autel doit être orné de la grâce sanctifiante et net de tout péché mortel. Quelle douce satisfaction pour le prêtre de se savoir entouré d'âmes angéliques et agréables au Dieu qu'il veut apaiser et glorifier, de penser que le symbolisme de leur blanc surplis n'est point un mensonge, que leur innocence ajoute à la valeur de son culte et qu'il peut dire en toute vérité : « *Lavabo inter innocentes manus meas* » (2).

Comment, du reste, s'ils n'ont pas la conscience en paix, ces enfants pourraient-ils se composer

(1) Isaïe 52, 11.

(2) Ps. 25, 6.

un extérieur vraiment édifiant, prier avec ferveur, accomplir leurs charges avec esprit surnaturel et profiter pleinement des fruits spirituels qui y sont attachés? Ils ne tarderont pas à se dissiper, à prendre le mauvais esprit et à sentir qu'ils ne sont point à leur place autour des saints autels.

On s'efforcera de leur bien former la conscience afin qu'ils ne prennent pas pour fautes graves ce qui n'est que véniel. Qu'ils ne croient pas, par exemple, avoir commis un sacrilège en touchant l'ostensoir vide, une pixide, la lunule, ou même, par mégarde ou nécessité, le calice, la patène, le corporal, le purificateur.

On écartera d'eux les occasions de pécher : ainsi on ne laissera pas sous leur main l'argent des quêtes, ni le vin de la messe, ni les cierges, ni rien de ce qui pourrait tenter leur cupidité ou leur gourmandise; on ne placera pas les burettes derrière l'autel, mais à la crédence, bien en vue. D'anciens servants de messe ont caché toute leur vie, en confession, de petits larcins commis dans leur enfance et qu'ils croyaient fautes mortelles.

Il est prudent de leur expliquer les graves conséquences que peut avoir le mélange de l'eau au vin de la messe.

Il faut les instruire soigneusement du mystère de l'Eucharistie : ils n'en ont trop souvent qu'une foi spéculative, quand ils l'ont! C'est une foi pratique qui leur est nécessaire : qu'ils arrivent à croire de toute leur âme que Jésus est là, au ta-

bernacle, sur l'autel, qu'il les voit, les entend, les suit; qu'il les aime, qu'il apprécie leurs services, que c'est à lui, Dieu et homme, que s'adressent toutes leurs marques de respect et de culte, qu'il est le but et le centre des cérémonies et des offices auxquels ils prennent part active et tout deviendra facile. Pas de formation liturgique sans formation eucharistique.

Mais le prêtre ne leur inculquera cette foi, que s'ils sentent, à sa façon de s'agenouiller, de se tenir, de prier, de chanter, qu'il en est lui-même profondément pénétré : la piété se communique, surtout aux enfants, par contagion, la contagion de l'exemple. Ainsi, pour obtenir d'eux le silence à la sacristie, il faut commencer par l'observer soi-même... ce qui est rare!...

De la foi pratique, il est facile de passer à l'amour de Jésus. Et il faut y arriver si l'on veut obtenir d'eux discipline, modestie, dévouement et piété; tout autre moyen : réprimandes, gros yeux, récompenses, appel à l'amour propre seraient insuffisants et produiraient tôt ou tard des déceptions. N'est-ce pas dans le défaut de formation à la piété qu'est la cause de tant d'insuccès en cette œuvre comme dans les autres? Qu'on se dise bien qu'on n'a presque rien fait et qu'on n'a pas formé de vrais enfants de chœur, tant qu'on n'a pas formé des enfants vraiment pieux, des dévots du Christ.

Il faut donc les entourer, ces enfants, de soins

apostoliques spéciaux, les cultiver plus que les autres comme la portion choisie, la plus chère de son troupeau paroissial; il faut les aimer, s'en faire aimer, il faut se dévouer pour eux, prier pour eux, suivre leur âme par une paternelle direction, les aider à se corriger, à se surveiller, à faire effort pour la vertu.

Mais les exhortations ne suffisent pas; des exercices là aussi sont nécessaires. Avant et après les répétitions et les offices, par exemple, on les conduira devant le Saint-Sacrement saluer Notre-Seigneur, puis devant l'autel de la Sainte Vierge pour y réciter une prière.

Pour assurer cette formation, une petite retraite serait très efficace, soit qu'on la fasse pour eux seuls dans la paroisse (pendant les vacances) : ce serait peut-être plus intime, en tout cas moins coûteux et tous pourraient en profiter; elle se terminerait par la communion et la cérémonie d'admission de nouveaux membres; soit qu'elle ait lieu dans un centre et réunisse des enfants envoyés par les différents groupes, système qui aurait aussi ses avantages.

Le jour de l'Adoration ou pendant les Quarante-Heures, ces enfants pourraient se succéder en habit, à leur heure, aux pieds de Jésus, à une place spéciale au chœur.

Pour leur formation technique et morale, il est absolument indispensable de leur expliquer la signification des cérémonies auxquelles ils doivent

participer, des paroles qu'ils doivent dire et des actes qu'ils doivent accomplir. « Dans nos dogmes et notre liturgie, tant de choses parleraient à leur âme (des enfants) si on les leur expliquait » (1). Il faut, pour nourrir leur cœur de la moelle de dogme et de vertu qu'ils contiennent briser l'os de nos rites liturgiques, extraire à leur usage la substance spirituelle qu'ils renferment, c'est-à-dire, leur en apprendre le sens et la raison. Sachant ce qu'ils expriment, ils y penseront en les accomplissant ou en les voyant accomplir, ils y réfléchiront, même sans le vouloir. Quel aliment pour leur piété, quelle lumière pour leur esprit, quelles leçons pour leur conduite!

Heureux enfants, plus heureux certes que leurs pères pour qui le drame de la liturgie, composé cependant par l'Eglise pour leur édification, est resté lettre morte et, semble-t-il, sans efficacité! Eux, du moins, en auront l'intelligence; ils pourront le suivre, s'y intéresser, s'y associer et alimenter abondamment leur vie chrétienne à la vie de l'Eglise. Et peut-être en eux, reverra-t-on cette piété du Moyen-Age où les fidèles suivaient, parce qu'ils les comprenaient, ces cérémonies toutes gonflées de sucs substantiels de théologie et d'ascétisme, et que plus d'un protestant aujourd'hui nous envie et nous emprunte.

Leur en donner la clef, c'est leur en donner le goût et le respect. Elles ne seront plus pour eux

(1) *Etudes*, 1929, p. 84-91.

des mots creux ou d'énigmatiques simagrées pour s'amuser. Ils les feront mieux, comme le soldat exécute mieux une consigne quand il en sait le but. Il leur sera plus facile d'y faire attention et d'y trouver de l'intérêt. Offices et répétitions seront moins fastidieux; ils y viendront plus volontiers, certains d'y trouver satisfaction et aliment, pour toutes leurs facultés, esprit, cœur, imagination et sens.

Evidemment, cette formation suppose, de la part du prêtre, des connaissances liturgiques qu'il doit acquérir, non pas seulement dans les manuels, mais dans les revues et ouvrages de plus en plus nombreux qui traitent ces questions, parmi lesquels nous recommandons tout spécialement le *Bulletin Paroissial Liturgique*.

Comment ne pas signaler ici, comme la meilleure école de formation morale et surnaturelle la *Croisade Eucharistique*?

Œuvre purement surnaturelle, elle laisse intactes, avec leurs caractères propres, leurs buts spéciaux, leur technique et enfin leurs cadres, les Associations d'Enfants de Chœur.

Mais sur le terrain de la piété, elle est — expérience faite — incomparable pour donner aux enfants l'habitude et le goût de la communion, de la messe, des cérémonies liturgiques, du sacrifice, de la prière et de l'apostolat (1).

(1) Pour plus amples renseignements, s'adresser aux différents Secrétariats Diocésains de Croisade et à la Direction Nationale 9, rue Montplaisir à Toulouse.

CHAPITRE III

RÈGLES

Nous ne pouvons même esquisser ici l'explication des cérémonies qui doit être donnée aux enfants de chœur pour aider leur formation.

Mais nous croyons utile de compléter ce travail par un cérémonial succinct indiquant ce qu'ils doivent faire aux messes basses, aux messes chantées avec ou sans encensement, à l'aspersion, aux vêpres, aux saluts, aux sépultures et absoutes, aux cérémonies de la bénédiction des Cierges et des Cendres, des Jeudi, Vendredi et Samedi Saints, spécialement quand il n'y a pas de ministres sacrés, diacre et sous-diacre.

On rencontre la plus singulière diversité dans la façon d'exercer ces fonctions : autant de paroisses, autant de pratiques différentes; plusieurs se croient livrés à leur imagination créatrice. Les auteurs ont cependant posé des règles. Nous les avons résumées pour faciliter la tâche à ceux de nos confrères qui n'ont pas le temps de le faire eux-mêmes.

I. -- *Aux Messes basses.*

a) OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En principe le célébrant non évêque ne doit avoir qu'un seul servant aux messes privées ou lues. Pour en avoir deux, il faudrait une raison de solennité : messe conventuelle, paroissiale, ou d'un dimanche, d'un jour de fête, du premier vendredi du mois, messe de mariage...

Il serait mieux que même aux messes basses il soit revêtu de la soutane et du surplis. Le surplis est obligatoire pour les clercs qui portent la soutane (1).

La place du servant, quand il n'a rien à faire de spécial, est du côté opposé au missel.

Il pourrait croiser les bras sur sa poitrine, mais il est mieux qu'il suive la messe dans un livre, ou qu'il tienne les mains jointes. Il ne doit pas s'amuser avec la sonnette; on lui en enlèvera l'occasion en la faisant placer à la crédence, sauf de l'Offertoire à la Communion.

En dehors de ses allées et venues, il n'est debout que pendant les deux Evangiles, le reste du temps il est à genoux (sur le pavé pour la prière du début et celle de la fin, et même toute la messe, si l'autel n'a qu'un degré, car il ne doit jamais se trouver au même niveau que le célébrant).

En arrivant à l'autel, en le quittant, et chaque

(1) Avis pour les séminaristes en vacances !

fois qu'il passe au milieu, il fait toujours la gène-flexion à la croix, sur le pavé, même s'il n'y a pas le Saint-Sacrement au tabernacle.

Quand il reçoit du prêtre ou qu'il lui présente la barette et les burettes il les baise, sauf aux messes de *Requiem* et devant le Saint Sacrement exposé.

Il salue le prêtre trois fois à l'Offertoire, deux fois à la communion, et une fois, au retour en sacristie.

Aux prières du début et au commencement des Evangiles, il *doit* faire les mêmes signes de croix et les mêmes inclinations que le prêtre; pour le reste, il *peut*. Il gène-flecte comme lui à « *Verbum caro factum est* » du dernier Evangile.

Quand l'une seule des mains est occupée, c'est la main droite; la gauche doit se tenir pendant ce temps étendue sur la poitrine.

b) FONCTIONS ORDINAIRES DU SERVANT

A LA MESSE BASSE.

Au signal donné par le prêtre, il salue comme lui la croix de la sacristie, prend de l'eau bénite (au bénitier qui doit exister près de la porte faisant communiquer la sacristie avec l'église), en présente au célébrant et se signe dévotement lui-même, s'efforçant d'exciter en son cœur les sentiments que, par l'usage de ce sacramental, l'Eglise veut lui suggérer. S'il porte le missel, il le sou-

tient des deux mains appuyé contre sa poitrine, la tranche à gauche; sinon il garde les mains jointes.

En entrant à l'église, il sonne la clochette placée à la porte de la sacristie pour avertir les fidèles de l'arrivée du célébrant.

D'un pas grave il se dirige vers l'autel où doit se dire la messe. En y arrivant, s'il vient du côté de l'Épître, il se retire un peu pour laisser passer devant lui le prêtre, puis avance à sa droite vers l'autel, tient le missel de la main gauche, reçoit de sa main droite la barrette qu'il baise après avoir baisé la main du célébrant, la pose sur le degré, et, passant le missel dans sa main droite, saisit de la gauche, par devant, l'aube et la soutane du célébrant, les soulève légèrement en montant avec lui; place le missel sur le pupitre, la tranche à gauche et vient, mains jointes et genuflectant au milieu de l'autel, s'agenouiller sur le pavé du côté de l'Évangile.

Au moment où le célébrant descend de l'autel, il sonne pour avertir les fidèles que la messe va commencer. Puis il répond posément, distinctement, pieusement aux prières du prêtre. Comme lui, il fait le signe de la croix au début et à « *Adjutorium* »; à « *Gloria* » et s'incline aux versets « *Deus, conversus...* ». Quand le prêtre a terminé le « *Confiteor* » il incline la tête en se tournant un peu vers lui pour dire « *Misereatur* », « *Et tibi, Pater* », « *Et te, Pater* »; pendant le

reste du « *Confiteor* » et le « *Misereatur* » qui suit il demeure incliné vers l'autel. A « *Mea culpa* » il se frappe trois fois la poitrine de la main droite étendue, l'autre étant posée au-dessous de la poitrine. Après « *Oremus* » il relève comme au début l'aube et la soutane du prêtre, tandis qu'il monte à l'autel, puis s'agenouille sur le premier degré, s'il y en a plusieurs, et sur le pavé s'il n'y en a qu'un.

Quand, à la fin de l'Épître, il a répondu « *Deo gratias* », il va au côté droit du prêtre, *in plano*; s'il y avait un long trait ou une prose à lire, il ne s'y rendrait que vers la fin. Il monte vers le missel lorsque le célébrant l'a quitté, saisit le pupitre des deux mains et, tournant sur sa gauche, descend vers le milieu sur le pavé, y genuflecte, remonte au côté de l'Évangile et dépose sur l'autel le livre, obliquement; se place sur le premier degré au-dessous du marchepied, tourné vers le prêtre, répond « *Et cum Spiritu tuo* » posant sa main gauche sur sa poitrine, trace avec le pouce de la main droite une petite croix sur son front, sa bouche et sa poitrine; rejoint les mains en répondant « *Gloria tibi, Domine* », et sans saluer, genuflectant en passant au milieu, va, du côté de l'Épître, entendre, debout, tourné vers le prêtre, la lecture de l'Évangile. Ayant dit « *Laus tibi, Christe* » il s'agenouille immédiatement, mais s'incline pendant le « *Credo* » à « *Et Incarnatus est* ».

Lorsque le prêtre a dit « *Oremus* », il monte à sa droite, reçoit de ses mains ou prend où il l'a posé sur l'autel, le voile du calice, le plie de manière à ne pas laisser apparaître la doublure, en trois ou en six, le place entre les deux canons de l'Épître, descend à la crédence, saisit des deux mains le plateau qui contient les burettes et, montant sur le dernier degré en dessous du marche-pied, le pose sur l'autel (1).

Il salue le prêtre quand il arrive; prend de la main droite la burette du vin, la baise (sauf aux messes en noir) et la présente au célébrant (sans baiser sa main); prend de la même main la burette de l'eau, la baise, et la présente, après avoir reçu de la main gauche celle du vin qu'il baise à nouveau; il reçoit de la main droite celle de l'eau, la baise, la dépose sur le plateau, et va, après avoir salué le prêtre, porter celle du vin à la crédence. Il y prend le manuterge, le déploie sur son bras gauche, remonte mains jointes au même endroit, prend le plateau de la main gauche, la burette d'eau de la main droite et se place de façon que le prêtre puisse se laver les mains hors de la table d'autel. Lorsque celui-ci arrive, il le

(1) Il peut aussi ne prendre qu'une burette à chaque main; nous croyons liturgique qu'il prenne le plateau, mais à l'Offertoire seulement, pour des raisons pratiques. — Il est loisible d'étendre le manuterge sur l'autel, sous le plateau, pour protéger la nappe: mais « c'est après avoir placé les burettes comme il vient d'être dit, selon Hægy, que le servent plie le voile ».

Il ne faut jamais poser les burettes directement sur la nappe, mais sur le plateau, ou sur le manuterge, ou pas du tout. Nous conseillons de s'en tenir à ce qui a été dit plus haut.

salue et écartant un peu le plateau, en avant, à hauteur commode pour le prêtre, lui verse de l'eau sur les doigts, sans remuer la main, jusqu'à ce qu'il fasse signe de cesser en soulevant la burette. Quand le prêtre s'est essuyé les doigts, le servant le salue, va verser l'eau dans la piscine, replace la burette sur le plateau, celle du vin à droite, replie le manuterge, prend la sonnette et revient s'agenouiller, sans genuflecter (1) au milieu, du côté de l'Épître.

Il ne répond « *Suscipiat...* » que lorsque le prêtre est complètement retourné vers l'autel, et sans s'incliner; s'il était encore à la crédence, il se mettrait à genoux pour répondre, et mains jointes.

Pendant la récitation du « *Sanctus* », il sonne la clochette par trois coups distincts et la place à gauche de façon qu'à l'Élévation il l'ait à portée de mains.

Avant la Consécration, au moment des signes de croix sur l'hostie et le calice (2), il vient sans genuflecter, se mettre à genoux derrière le célébrant, un peu à droite sur le degré, soulève légèrement le bord inférieur de la chasuble de la main gauche et sonne de la main droite, un coup, à chaque genuflexion du prêtre et à chaque élévation, s'inclinant médiocrement aux genuflexions et re-

(1) Le P. Hægy (t. 1. n° 303) dit qu'il doit faire la genuflexion après l'élévation, avant de retourner à sa place, tandis que s'il y a deux servants, ils ne la font pas, n° 337. Pourquoi cette différence?

(2) Il pourrait agiter un peu la sonnette à ce moment, pour avertir les fidèles de se préparer à la Consécration.

gardant l'hostie ou le calice à l'élévation; puis il pose la clochette à sa droite et revient à sa place, sans génuflecter.

C'est une tradition de sonner un coup avant le « *Pater* », à l'élévation du calice, et à chacun des trois « *Domine, non sum dignus* » du prêtre : il est mieux de s'y tenir.

Si quelqu'un se présente pour communier, le servant lui porte le plateau ou lui offre la nappe, va s'agenouiller du côté de l'Épître et médiocrement incliné, récite le « *Confiteor* »; il n'accompagne le célébrant que s'il est absolument nécessaire de l'éclairer avec un cierge. Au retour il soulève légèrement l'aube, pendant qu'il monte les degrés.

Pour communier lui-même, il le ferait à genoux sur le marche-pied du côté de l'Épître, le premier, à moins que des prêtres ou diacres en étole se présentent.

Quand le tabernacle est fermé, ou, s'il n'y a pas eu de communion, quand le prêtre recueille avec la patène les parcelles sur le corporal, il vient à la crédence, prend la burette de vin dans la main droite, celle de l'eau dans l'autre, fait la génuflexion au bas des degrés, monte sur le marche-pied, s'incline pendant que le prêtre prend le Précieux Sang, verse la première ablution, doucement, et se retire sur le degré au-dessous du marche-pied, au bout de l'autel. Quand le prêtre y vient, il le salue, verse sur ses doigts lentement,

un peu de vin et un peu d'eau, plus d'eau que de vin, ayant soin de ne pas en répandre hors de la coupe du calice, ni de toucher le calice, ou les doigts du prêtre. Nouvelle inclination, et il va déposer les burettes à la crédence. Puis il passe par devant l'autel, génuflecte au milieu, monte du côté de l'Évangile, prend le pupitre, se tourne sur sa droite, descend, génuflecte au milieu, et remonte déposer le missel sur l'autel du côté de l'Épître, sans chercher la page de la Communion; déplie le voile du calice et le présente au célébrant, tourne sur sa gauche, descend, fait la génuflexion au milieu et va s'agenouiller du côté de l'Évangile.

Il reçoit la bénédiction du prêtre (s'il la donne) à genoux, répondant « *Amen* », se lève, se signe et répond comme au début du premier Évangile, passe, en génuflectant au milieu, du côté de l'Épître, se tourne du côté du prêtre, fait avec lui la génuflexion à « *Et Verbum caro factum est* » et répond « *Deo gratias* » à la fin.

Si après la dernière oraison le prêtre laisse le Missel ouvert, le servant ayant répondu à « *Ite, Missa est* » ou « *Benedicamus Domino* », va transporter le pupitre, comme pour le premier Évangile. Pour recevoir la bénédiction, il se met alors à genoux sur le degré du côté de l'Évangile, ou s'il n'a pas encore eu le temps d'y arriver, là où il est quand le prêtre bénit.

Pour répondre aux prières après la messe, il s'agenouille sur le pavé du côté de l'Épître (1).

Pendant que le prêtre va prendre son calice, il prend le missel (s'il doit le rapporter en sacristie) et la barette, fait la génuflexion en même temps que le célébrant, lui présente la barette qu'il baise, ainsi que la main du prêtre (à moins que la Messe ait été dite en noir) et retourne en sacristie en le précédant. Quand il y est arrivé, il se place à gauche, salue le prêtre après avoir salué la croix avec lui, dépose le missel s'il l'a apporté, aide le célébrant à quitter les ornements. Ensuite, si c'est nécessaire, il éteint les cierges, enlève les canons, le pupitre, couvre l'autel, rapporte le missel et les burettes, les remet à leur place en sacristie, fait une courte prière au Saint-Sacrement avant de quitter l'église et s'en va sans précipitation.

Quand il sert la messe à l'autel où le *Saint-Sacrement est exposé*, le servant doit être en soutane et surplis; il omet tous les baisers; il génuflecte à deux genoux en arrivant et en partant, seulement; en passant d'un côté à l'autre de l'autel, il fait une génuflexion ordinaire.

A l'Offertoire et aux ablutions, il fait la génuflexion avant de monter à l'autel et après en être descendu.

(1) Telle est du moins l'opinion du P. Høgy.

« *L'Ami du Clergé* 1912, 719, dit que l'enfant de chœur peut s'agenouiller sur le même gradin que le prêtre » pour ces prières.

Au *Lavabo*, il attend sur le pavé que le célébrant soit descendu et tourné vers le peuple pour verser l'eau sur ses doigts. Au contraire, pour les ablutions, il s'approche du milieu de l'autel, sur le marchepied.

Il supprime les sonneries de la clochette à l'autel.

Aux *Messes de Requiem*, il supprime les baisers et répond « Amen » quand, à la fin, le prêtre a dit « *Requiescant in pace* ».

II. — Aux Messes chantées, sans encensement (1).

A toutes ces messes, même ordinaires, il serait très désirable qu'il y eût deux servants, en soutane et surplis.

Ils doivent répondre tous deux et bien ensemble aux prières, et faire avec accord saluts, génuflexions, signes de croix et autres cérémonies qui leur sont communes.

En sacristie, ils se placent de chaque côté du célébrant pour l'aider à revêtir les ornements; ils saluent ensemble, avec lui, la croix, le saluent et marchent devant lui l'un à côté de l'autre; tous

(1) Ou aux messes basses solennelles.

« La solennité du jour, ou une circonstance spéciale, peut être une raison suffisante pour admettre deux servants à une messe basse, quel que soit le prêtre qui la dise, à la condition que ce soit une messe paroissiale ou similaire, les jours solennels, ou qu'elle tienne lieu d'une messe solennelle ou chantée. A cette messe basse, on pourrait allumer quatre cierges; mais les servants ne peuvent pas porter de chandeliers ». Høgy, T. part. V., sect. II, chap. V.

deux prennent de l'eau bénite; le premier (celui de droite) en présente au prêtre; arrivés à l'autel, ils font ensemble la génuflexion, le premier reçoit la barette, tous deux soulèvent légèrement le devant de l'aube et de la soutane, chaque fois que le prêtre monte les degrés. C'est le premier qui transporte le missel à l'Evangile, génuflectant seul au milieu et répondant seul « *Et cum Spiritu tuo — Gloria, tibi Domine* »; pour revenir à sa place, il passe entre l'autel et le second servant.

Si pendant la Messe, le célébrant va s'asseoir, ils font la génuflexion quand il fait à l'autel la révérence convenable et se rendent au siège. Le premier prend de la main droite la barette et élève de la main gauche la chasuble, ce que fait aussi le deuxième de son côté. Quand le célébrant est assis, le premier lui présente la barette avec les baisers.

Ils restent debout, les bras croisés dans les manches de leurs surplis, ou peuvent s'asseoir sur de petits tabourets, jamais sur le même banc que le célébrant. Le premier avertit le célébrant de se découvrir quand il doit le faire et quand il doit retourner à l'autel; il reçoit alors la barette avec les baisers, la dépose sur le siège. Tous deux accompagnent le prêtre au milieu, y génuflectant, et soulevant ses vêtements quand il monte.

A « *Oremus* », avant l'offertoire, ils se lèvent, se réunissent au milieu, génuflectent ensemble. Le premier va à la crédence, le deuxième monte à

droite du célébrant pour plier le voile, et rejoint l'autre à la crédence.

C'est le premier (1) qui porte seul les burettes avec le plateau, et les présente avec les baisers et les saluts, comme à l'ordinaire; il reporte la burette du vin à la crédence. Alors le premier prend le manuterge entre ses mains jointes, le deuxième le plateau de la main gauche et la burette d'eau de la main droite et tous deux saluent le prêtre; le deuxième verse l'eau, le premier présente le manuterge; ils saluent de nouveau et reportent tout à la crédence. Ils vont ensuite génuflecter devant le milieu de l'autel et s'agenouiller à leur place. C'est le premier qui sonne de la clochette.

Tous deux, après s'être réunis au milieu, vont soulever légèrement la chasuble pendant l'élévation, sans génuflecter ni avant ni après. Ils redescendent au bas des marches en se tournant en dedans.

S'il y a communion, ils récitent le « *Confiteor* » légèrement inclinés, à leur place; quand ils doivent eux-mêmes communier, ils vont au milieu, font la génuflexion, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, pour recevoir la communion

(1) Hébert, p. 118, dit que le premier pourrait ne présenter — de la main droite — que la burette du vin, le deuxième, celle de l'eau; ils monteraient ensemble, salueraient le prêtre, lui présenteraient leur burette, la baisant avant et après, salueraient une deuxième fois et retourneraient à la crédence.

Cette manière paraît contraire au Cérémonial des Evêques et au Missel VII « *Ab acolytho ampullas vini et aquæ portante* », c'est un seul acolyte qui présente les deux burettes.

Cf. *Ami du Clergé*, 1930, page 445.

les premiers, à moins qu'un prêtre ou un diacre en étole ne se présente.

Après la communion, le premier seul donne les ablutions. Pendant qu'il retourne à la crédence, le deuxième monte, sans génuflexion à l'autel du côté de l'Evangile; au moment où, de l'autre côté, le premier prend le voile, il prend le pupitre; tous deux viennent faire la génuflexion au bas, au milieu, se croisent et montent, le premier du côté de l'Evangile où il présente le voile, le deuxième du côté de l'Épître où il dépose le livre, sans chercher la page; puis tous deux descendent au milieu, y font la génuflexion, se croisent et vont s'agenouiller à leur place. Après la dernière oraison, le premier transporte le missel s'il y a lieu, et va chercher la barette. Ils s'inclinent à genoux pendant la bénédiction.

Tous deux font la génuflexion, (le premier donne la barette) et retournent en sacristie comme ils en sont venus. Ils y font l'inclination à la croix et au prêtre qu'ils aident à se dévêtir de ses ornements.

III. — *Aux Messes chantées, avec encensement*

(quand, par indulg, il n'y a pas de ministres sacrés, diacre et sous-diacre).

1. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ces messes comportent deux acolytes, un cérémoniaire, un thuriféraire et de plus nombreux céroféraires (1).

Il convient de réserver ces ministres à ces Messes avec encensement, donc de se contenter aux autres messes chantées, même si c'est le dimanche, de deux servants et de deux ou quatre céroféraires (2).

Quand il y a un cérémoniaire, le thuriféraire doit être seul. Mais en l'absence d'un cérémoniaire, il doit être accompagné d'un second qui porte la navette, présente la cuiller, avec les baisers, pour la bénédiction de l'encens, dit la formule de demande. Il se tient à gauche du prêtre pendant l'encensement de l'autel. C'est alors le thuriféraire qui encense le prêtre.

Il ne semble pas convenable de prendre pour

(1) Il est rigoureusement interdit de faire remplir ou « similer » les fonctions de sous-diacre par un sujet qui n'est pas au moins tonsuré, c'est-à-dire par un laïque, eût-il la soutane comme un séminariste de 1^{re} année.

(2) Il faut proportionner le nombre des céroféraires à la solennité qu'on célèbre : on pourrait en mettre deux à la messe des dimanches ordinaires sans encensement, quatre quand il y a encensement, les dimanches et fêtes de 2^e classe, six aux fêtes de 1^{re} classe autres que les suivantes : huit ou dix à Noël, Pâques, Pentecôte et Fête du Saint-Sacrement.

cérémoniaire un enfant ou un laïque quand il y a diacre et sous-diacre : s'il n'y a pas de clerc pour remplir ces fonctions, il vaut mieux s'en passer.

Si la sacristie était trop éloignée, ou s'il y avait d'autres inconvénients, le thuriféraire pourrait ne pas reporter son encensoir en sacristie jusqu'après la Consécration. Il pourrait le garder et le balancer, non à tour de bras comme on voit trop souvent, ce qui est inconvenant et distrait les fidèles, mais discrètement dans un coin du sanctuaire.

A l'Offertoire et à « *Magnificat* », après avoir encensé de trois coups le célébrant, il doit encenser, avec salut avant et après, de deux coups, les autres prêtres présents au chœur, d'un coup les clercs inférieurs, le cérémoniaire et chacun des acolytes, puis d'un coup au milieu, à gauche et à droite, le peuple. Si on chante le « *Gratias agamus* » de la Préface ou le « *Gloria Patri* », il s'arrête, se tourne vers l'autel et s'incline.

Pour recevoir l'encensement, signe de respect, les fidèles, s'ils sont à genoux ou assis, devraient se lever.

Le célébrant et ses servants ne saluent le chœur (à l'arrivée et au départ) que s'il y en a un, c'est-à-dire, s'il y a des ecclésiastiques (au moins tonsurés) en surplis.

Quand il ne tient pas un objet, le cérémoniaire a les mains jointes. Il reste debout à la droite

du célébrant quand celui-ci est assis. Il le salue s'il passe devant lui; pour l'inviter à se découvrir ou à faire quelque cérémonie, il s'incline légèrement. C'est lui qui présente et reçoit, avec les baisers, la barette, la cuiller pour l'encens, l'encensoir, récite la formule « *Benedicite, Pater Reverende* », transporte le missel d'un côté à l'autre pour l'Evangile, cherche et indique au célébrant ce qu'il doit lire ou chanter, soulève le bas de ses vêtements quand il gravit les degrés. S'il n'est pas occupé ailleurs, sa place est près du missel.

Aux ministres énumérés ci-dessus, il est loisible d'ajouter autant d'enfants de chœur, en soutane et surplis, que l'on veut. Ils peuvent prendre part deux à deux au cortège d'entrée et de sortie, se placer au chœur ou au sanctuaire en des endroits fixés. Ils s'y conformeront aux mouvements du chœur.

2. — RÈGLES PARTICULIÈRES.

Pour aller de la sacristie à l'autel, les deux acolytes marchent les premiers, portant leurs chandeliers allumés; suivent, deux par deux, mains jointes, les céroféraires et autres enfants de chœur en habit s'il y en a, puis le cérémoniaire (ayant à sa gauche le thuriféraire sans l'encensoir, ou avec l'encensoir non fumant et la navette, s'il ne pouvait facilement arriver seul après), en-

fin le célébrant. Nul ne prend ou ne reçoit de l'eau bénite si on vient de faire ou si on va faire l'Asperision, sinon l'enfant de chœur placé du côté du bénitier (sauf les acolytes), en prend et en offre à son voisin, le cérémoniaire au célébrant (1).

Arrivés dans le sanctuaire, les céroféraires et autres, s'arrêtent et se placent sur une ou deux lignes parallèles à la Table de communion, laissant un passage pour le prêtre, puis se rejoignant quand il est passé. Acolytes et cérémoniaire vont jusqu'à l'autel, les premiers se placent un de chaque côté et le cérémoniaire à droite du prêtre qui lui tend la barette, le thuriféraire derrière lui. Tous font la génuflexion (2) ensemble, lentement, et saluent le chœur, s'il y a lieu. Les acolytes portent leurs chandeliers à la crédence, ils s'y agenouillent et répondent aux prières avec le cérémoniaire agenouillé sur le pavé, à droite du prêtre. Les céroféraires s'agenouillent dans leurs bancs et se lèvent comme les acolytes.

Quand le célébrant gravit les degrés, le cérémoniaire monte avec lui en soulevant légèrement le devant de ses vêtements. Sur le palier, il reçoit du thuriféraire la navette, présente la cuiller et la reçoit avec les baisers, dit la formule, présente

(1) Un simple prêtre n'a pas le droit d'aller à l'autel et d'en revenir en procession proprement dite, avec croix et encensoir fumant : c'est le privilège de l'Evêque.

(2) Le prêtre fait seulement une inclination profonde, s'il n'y a pas de Saint Sacrement au tabernacle.

l'encensoir, reste à droite du célébrant pendant l'encensement de l'autel, le thuriféraire se plaçant à gauche, tous deux ayant soin de génuflecter devant la croix en passant au milieu; puis il reçoit l'encensoir, descend du côté de l'Epître sur le pavé, encense le prêtre ayant à sa gauche le thuriféraire auquel il remet l'encensoir quand il a fini.

Il monte sur le degré, indique l'Introït, s'incline vers la croix au « *Gloria* », se signe avec le prêtre, répond au « *Kyrie* », demeure à la même place pendant le « *Gloria in excelsis* » et le « *Dominus vobiscum* », indique la Collecte.

Lorsque le prêtre a récité au milieu le « *Munda cor meum* », il fait bénir l'encens, mais rend l'encensoir au thuriféraire qui descend au bas de l'autel, au milieu. Pendant qu'il va prendre le missel et descend sur le pavé, à droite du thuriféraire, les acolytes viennent avec leurs chandeliers, le premier à droite du cérémoniaire, le second à gauche du thuriféraire. Tous quatre font ensemble la génuflexion, et tandis que le thuriféraire vient, encadré des acolytes, se placer du côté de l'Evangile, face au prêtre, le cérémoniaire remonte et porte le livre sur l'autel pour le chant de l'Evangile, descend sur le degré au dessous du marchepied, reçoit l'encensoir et le passe au prêtre, de qui il le reçoit ensuite pour le rendre au thuriféraire.

A la fin de l'Evangile, il se place à droite du

thuriféraire qui encense le prêtre. Puis il remonte sur le marchepied, place le pupitre près du milieu de façon que le célébrant puisse tout à l'heure lire aisément l'Offertoire. Pendant ce temps thuriféraire et acolytes sont allés devant l'autel, ont génuflecté en passant au milieu et ont rejoint leur place.

Si le prêtre devait quitter l'autel, le cérémoniaire ferait la génuflexion au départ. Si non, il reste près du livre pour indiquer l'Offertoire.

Pendant le « *Credo* », quand le prêtre est assis, il demeure près de lui debout sauf pendant « *Et incarnatus est* ». Comme pendant le « *Gloria* », il présente la barette et la reçoit avec les baisers; il lui indique, par une légère inclination de tête, quand il doit se découvrir, se couvrir ou partir. L'ayant accompagné à l'autel, à sa gauche, en soulevant le bas de ses vêtements quand il monte les degrés, il lui indique l'Offertoire après « *Oremus* », tandis que le premier acolyte monte à droite, reçoit le voile du calice et le plie, puis reçoit du deuxième acolyte les burettes sur le plateau, les présente et les reçoit avec les baisers après avoir salué le célébrant à son arrivée au coin de l'Épître, et reporte le tout à la crédence où il reste.

Le cérémoniaire fait alors bénir l'encens, accompagne le prêtre et l'encense comme au début de la Messe. S'il y a lieu, le thuriféraire va encenser les ecclésiastiques qui sont dans le chœur,

puis les fidèles et enfin le cérémoniaire et les acolytes. Pendant l'encensement de l'autel, le premier acolyte fait au milieu la génuflexion, enlève le missel et le replace, fait de nouveau la génuflexion et revient à la crédence. Il présente le manuterge; le deuxième verse l'eau; tous deux saluent avant et après et répondent à « *Orate, fratres* ». L'encensement terminé, le thuriféraire s'est placé au milieu du sanctuaire, les céroféraires (2, 4, 6, 8... selon la solennité) viennent se ranger, mains jointes, de chaque côté sur une ligne, font avec lui la génuflexion, saluent, s'il y a lieu et se rendent en sacristie. Ils reviennent au « *Sanctus* », portant de la main qui est en dehors un cierge allumé, l'autre étendue sur la poitrine; comme tout à l'heure, ils se déplacent sur une ligne, génuflectent, saluent, s'il y a lieu, et se mettent à genoux, ayant soin de tenir leur cierge droit et à égale hauteur.

Le thuriféraire va s'agenouiller sur le pavé du côté de l'Épître, met de l'encens dans l'encensoir (s'il n'y a pas de clerc pour le faire) et encense de trois coups le Saint Sacrement à chaque élévation, avec une inclination médiocre avant et après. Puis prenant la navette, il se lève, vient au milieu des céroféraires qui se sont levés en même temps que lui. Ensemble, ils génuflectent, sans saluer, et vont tout déposer en sacristie.

S'il s'agissait d'une messe un jour de pénitence

(en violet) ou d'une messe de Requiem, ou s'il devait y avoir des communions, les céroféraires resteraient jusqu'après la communion et alors salueraient le chœur s'il y a lieu, avant de s'en aller.

Après l'encensement, à l'Offertoire, le cérémoniaire est remonté près du missel pour indiquer les Secrètes et la Préface et tourner les feuillets au Canon.

A la consécration (1), à genoux à gauche du célébrant, il soulève le bas de la chasuble pendant les deux élévations, puis remonte à sa place près du missel. Il y demeure (s'il n'y a pas de communion à distribuer) jusqu'au moment de le transporter du côté de l'Épître, faisant la génuflexion, se signant, se frappant la poitrine en même temps que le célébrant. S'il y a communion à distribuer, dès que le célébrant a pris la sainte Hostie, il va s'agenouiller au bas des degrés, du côté de l'Épître et récite le *Confiteor*.

C'est le premier acolyte qui verse les ablutions; le deuxième porte le voile du calice du côté de l'Évangile en même temps que le cérémoniaire le missel du côté de l'Épître; ils font la génuflexion ensemble au milieu, se croisent, le cérémoniaire passant devant. La bourse et le voile présentés, le second acolyte revient à la crédence.

Le cérémoniaire indique les Postcommunions, ferme le livre.

(1) D'après Hébert (n° 182, note 1) ce rôle revient aux acolytes, s'ils sont libres. L'opinion du P. Haegy paraît préférable.

Si l'on doit lire un Évangile propre, il transporte le missel de l'autre côté aussitôt que le célébrant a chanté « *Ite missa est* ». Il l'assiste pour la lecture du dernier Évangile comme ferait le sous-diacre, tient le canon, répond sans se signer ni génuflecter, replace le canon ou ferme le livre, va prendre la barette et revient à droite du prêtre descendu sur le pavé.

Pendant le dernier Évangile les deux acolytes sont venus, avec leurs chandeliers de chaque côté; ils génuflectent ensemble à « *Verbum caro factum est* ». Tous font à la croix la révérence convenable, saluent le chœur, s'il y a lieu; le cérémoniaire présente la barette avec les baisers et l'on retourne à la sacristie comme on en est venu. Les céroféraires et autres enfants de chœur se placeraient dans le chœur ou sanctuaire en ligne pour génuflecter avec les autres. Arrivés à la sacristie tous saluent la croix et le célébrant.

Quand la messe est chantée devant le *Saint-Sacrement exposé*, on omet tous les baisers et tous les saluts au chœur; le célébrant, à la banquette, ne se couvre pas; les céroféraires ne reportent leurs cierges qu'après la communion.

De même à la messe de *Requiem chantée*, avec ceci de plus, que les acolytes ne prennent pas leurs chandeliers pour le chant de l'Évangile et qu'il n'y a qu'un encensement, à l'Offertoire.

IV. — *L'Aspersion*

(sans ministres sacrés).

1. AVEC LA CHAPE (ce qui est plus régulier).

Il faut alors au moins deux servants qui, pendant l'aspersion à travers l'église, relèvent les bords antérieurs de la chape, celui de droite tenant de la main droite le bénitier. Mais il serait préférable que celui-ci fut porté par un troisième marchant à droite un peu en arrière; devant l'autel, il se place à droite du servant de droite et lui passe l'aspersoir pour le présenter.

2. SANS LA CHAPE.

Si le célébrant est seulement en étole, les deux servants marchent devant lui, celui de droite portant le bénitier.

C'est toujours celui de droite qui offre la barette ainsi que l'aspersoir avec les baisers.

Les servants sont aspergés au retour de l'autel, en s'inclinant.

Quand le porte-bénitier n'a pas la main gauche occupée à soulever le bord de la chape, il tient le bénitier de la main gauche à la hauteur de la ceinture par l'anse, la main droite étendue sur la poitrine. C'est de cette main qu'il présente le goupillon.

V. — *Les Vêpres*

(sans chapiers).

Quand le célébrant préside les Vêpres en chape (et il convient qu'il le fasse quand il y a eu encensement à la Messe) il faut un cérémoniaire, deux acolytes, un thuriféraire; il peut y avoir d'autres enfants de chœur en habit, sans fonctions.

L'entrée se fait comme à la messe. Pendant que le célébrant, sur le degré récite « *Aperi* » ayant à sa droite le cérémoniaire qui a reçu avec les baisers sa barette, les acolytes vont déposer leur cierge à la crédence, les éteignent et s'agenouillent. Le cérémoniaire accompagne le prêtre à son siège et lui présente la barette après l'intonation du premier psaume; il la reprendra après la répétition de la dernière antienne et ne la rendra que pendant le chant de l'antienne de « *Magnificat* » et pour le départ, à la fin. Il l'avertit par une inclination de tête quand il doit se découvrir ou se couvrir. Vers la fin du dernier psaume, les acolytes rallument leurs cierges, les prennent, et, pendant la répétition de la dernière antienne, vont ensemble genuflecter au milieu, puis se placer face à face devant le célébrant.

Après l'intonation de l'hymne, ils le saluent et vont déposer leurs chandeliers sur le dernier degré de l'autel et retournent à la crédence.

A « *Magnificat* », bénédiction de l'encens et encensement de l'autel comme à la messe. L'officiant revient seul au milieu, descend, genuflecte et retourne à son siège. Alors le cérémoniaire l'encense et rend l'encensoir au thuriféraire qui continue l'encensement comme à la messe. A la reprise de l'antienne de « *Magnificat* », les acolytes viennent devant l'officiant comme tout à l'heure, et y restent jusqu'à « *Benedicamus Dno* » ; ils se rendent ensuite devant l'autel, y attendent le célébrant pour genuflecter et partir avec lui.

VI. — *Saluts.*

(sans ministres sacrés).

Il faut un cérémoniaire, un thuriféraire, deux acolytes et des céroféraires.

Les acolytes déposent leurs cierges allumés sur les degrés de l'autel. Celui de droite sonne au début et à la fin de la bénédiction.

La place du thuriféraire est derrière l'officiant, à genoux sur le pavé. Il se lève pour l'imposition de l'encens. Le cérémoniaire prend la navette, présente la cuiller et l'encensoir sans baisers, élève, à droite, le bord de la chape pendant que le prêtre encense le Saint-Sacrement, reçoit l'encensoir et le rend au thuriféraire. C'est lui qui prépare les oraisons, qui place le voile huméral et le reprend ; qui, à la fin, présente la barette (avec les baisers).

VII. — *Sépultures et Absoutes.*

Il y faudrait un porte-croix, entouré de deux acolytes avec cierges, et deux servants pour assister le célébrant (s'il est en chape) : l'un pourrait être thuriféraire, l'autre porte-bénitier.

Pour la levée du corps, ils s'y rendent dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

Arrivés près du défunt, le porte-croix et ses acolytes se placent si possible du côté de la tête. Porte-croix et acolytes se mettent en tête du clergé (1) pour revenir à l'église.

En arrivant, ils vont déposer les cierges sur la crédence, la croix à côté, si la messe doit se célébrer ; si non, ils se placent pour l'absoute à la tête du corps ; le thuriféraire se range à gauche du prêtre, un peu en arrière, le porte-bénitier à droite.

Pour se rendre au cimetière et en revenir, même ordre que pour venir à l'église.

Si l'on doit bénir la tombe, le thuriféraire marche à gauche du porte-bénitier devant la croix, ou l'un et l'autre à côté du célébrant, s'il est en chape et seul.

Près de la fosse, même disposition que pour l'absoute.

(1) Selon HEBERT, Rituel, 196, c'est en tête de la procession, même si les laïques précèdent le clergé, qu'ils doivent se placer.

VIII. — *Pour la bénédiction des cierges
le 2 février.*

(où il n'y a pas de ministres sacrés).

Il y faut deux servants et un thuriféraire, en soutane noire et surplis.

A l'entrée, ils marchent aux côtés du célébrant, soulevant les bords de sa chape.

Pendant la dernière oraison, le thuriféraire arrive avec encensoir et navette et fait bénir l'encens.

Le deuxième servant qui est allé prendre le bénitier, présente l'aspersoir, puis le thuriféraire l'encensoir quand la bénédiction est achevée. Le premier servant (à moins qu'un autre prêtre ne soit présent), place sur le milieu de l'autel le cierge destiné au prêtre, qui, l'ayant pris et baisé, le lui remet.

Agenouillés sur le marchepied, chacun des servants reçoit le sien, le baisant ainsi que la main du célébrant.

Pendant la distribution, celui de droite relève le bord de la chape, celui de gauche passe les cierges. Puis, étant allé prendre la cuvette à la crédence, le premier verse l'eau, le deuxième présente la serviette.

Pour la procession, le thuriféraire fait bénir l'encens et marche avec son encensoir fumant devant la croix. Celle-ci est portée par un qua-

trième servant entouré, si possible, d'un cinquième et d'un sixième avec un cierge allumé.

Au retour de la procession, le premier prend le cierge du célébrant et ceux des autres servants, les éteint et les dépose à la crédence. Il les rendra allumés, pour l'Evangile et pour l'élévation jusqu'à la communion (incl.).

Même cérémonie pour la *bénédiction des Rameaux et la procession*, sauf qu'elle est précédée de l'aspersion, que le premier attache avec un ruban violet un rameau au sommet de la croix pour la procession et que pendant celle-ci, le porte-croix frappe avec le pied de la croix le bas de la porte qu'ouvrent alors les deux servants restés à l'intérieur. Tous reprennent leur rameau, comme le célébrant, pendant le récit de la Passion.

IX. — *Pour la bénédiction des Cendres.*

Pour la *bénédiction des Cendres*, tout comme pour celle des cierges, il n'y a pas de procession, mais il y a distribution des cendres aux fidèles.

X. — *Le Jeudi-Saint*

(où il n'y a pas de ministres sacrés).

Pendant que le célébrant récite le « *Gloria in excelsis* », le premier servant sonne la clochette dont il ne se servira plus jusqu'au « *Gloria* » du Samedi-Saint.

Après la communion, la messe s'achève comme devant le Saint-Sacrement exposé.

Pour la procession, il faudrait deux thuriféraires qui (sans baiser) font bénir l'encens avant le départ et marchent devant le dais, un porte-croix et deux acolytes avec leurs cierges de chaque côté ouvrant la procession, au moins deux céroféraires entourant le dais. Au reposoir, le premier thuriféraire présente l'encensoir pour y faire mettre de l'encens et pour l'encensement. Deux servants aident le prêtre à dépouiller les autels.

XI. — *Le Vendredi-Saint.*

Trois clercs ou servants.

Tandis que le célébrant se prosterne, les deux premiers, après s'être agenouillés un instant, vont étendre la nappe sur l'autel, le troisième y dépose le missel ouvert au coin de l'Épître.

Pendant la dernière monition, le premier et le troisième étendent un tapis violet devant l'autel, sur le pavé, et sur le second degré un coussin violet recouvert d'un voile blanc.

Quand le célébrant découvre la croix, le premier tient devant lui le missel ouvert, les deux autres sont à ses côtés; tous trois s'agenouillent avec lui à « *Venite adoremus* ». Le premier dépose le missel sur l'autel tandis que les deux autres accompagnent le prêtre qui va déposer le crucifix sur le coussin, genuflectant avec lui. Ils vont ado-

rer la croix après lui. Vers la fin de l'adoration, le premier allume les cierges, le deuxième porte sur l'autel la bourse, le troisième y place le missel comme pour le canon. Tous genuflectent devant la croix et se mettent à genoux quand le célébrant la reporte à l'autel; puis enlèvent coussin et tapis violet.

Pour la procession des « Présanctifiés », mêmes servants et même ordre que la veille. La croix est découverte. Les céroféraires gardent leurs flambeaux jusqu'après la communion.

A la messe, encensement du calice, de la croix, de l'autel, mais non du célébrant. Celui-ci descend au premier degré, au-dessus du palier, pour se laver les mains.

A l'élévation de l'hostie, le premier clerc frappe de l'instrument qui remplace la sonnette. Après la communion, ablution des doigts, comme d'habitude. Un servant porte le voile du calice à gauche.

XII. — *Le Samedi-Saint.*

Pour le feu nouveau, quatre servants.

Pour aller au porche de l'église, le premier marche en tête, mains jointes; le troisième porte la croix de procession; le deuxième et le quatrième sont de chaque côté du célébrant, relevant les bords de la chape.

Le porte-croix s'arrête sur le seuil, tourné vers

l'extérieur. Pendant la quatrième oraison, le premier met du feu dans l'encensoir qu'il remplit ensuite avec des charbons bénits. Le deuxième allume une bougie au feu nouveau; le quatrième prend le plateau des grains d'encens; et l'on se dirige en procession vers le sanctuaire : le thuriféraire (premier servant) son encensoir fumant, en tête, avec le porteur des grains d'encens; puis la croix, enfin le prêtre à la droite du deuxième clerc.

Au chant de « *Lumen Christi* », tous genuflectent avec le célébrant et répondent « *Deo gratias* ».

Devant l'autel, ils se rangent sur une seule ligne, le deuxième et le quatrième à droite du prêtre, le porte-croix et le thuriféraire à gauche.

Le deuxième va déposer sa bougie à la crédence et prendre le missel qu'il apporte au célébrant de qui il reçoit le cierge triangulaire.

Après la genuflexion, tous se placent sur une seule ligne, face au pupitre, le porte-croix et le thuriféraire à droite, celui qui porte le cierge triangulaire et celui qui porte les grains d'encens à gauche.

Quand le cierge pascal est allumé, le quatrième va allumer la lampe.

L'« *Exultet* » achevé, le deuxième place le cierge triangulaire sur un chandelier; le troisième dépose la croix au coin de l'Épître, le thuriféraire reporte son encensoir à la sacristie.

Avant chaque oraison précédant les Prophéties, au « *Flectamus genua* », l'un des servants répond « *Levate* ». Tous genuflectent avec le prêtre. Le deuxième et le troisième se tiennent au bas des degrés; les premier et quatrième à la crédence.

Pour aller aux *Fonts*, le premier marche en tête portant le cierge pascal allumé, suivi du deuxième portant la croix; les deux autres sont aux côtés du célébrant.

Avant l'effusion des Saintes Huiles, le deuxième met de l'eau dans le bénitier pour l'aspersion qui suit.

La cérémonie des *Fonts* achevée, on revient à l'autel dans l'ordre où l'on était venu; au « *Gloria in excelsis* » de la messe, l'un d'eux sonne la clochette comme au Jeudi-Saint.

APPENDICE

Nous reproduisons ci-après, à titre de document pouvant être utile, les statuts de l'Association des Enfants de Chœur du diocèse d'Annecy et le petit cérémonial de leur admission.

Statuts de l'Association des Enfants de Chœur et Petit Cérémonial pour leur admission.

Il est fondé dans le diocèse une Association d'enfants de Chœur sous le nom de (« Servants et Chanteurs du Christ ») et ayant pour patron spécial saint Tharcisius. Leur admission se fera solennellement dans le rite fixé.

Ils auront une fête à eux, à laquelle, autant que possible, s'intéressera la paroisse.

Le but de cette association est d'aider les prêtres du diocèse à former des enfants pour servir et chanter les offices, d'encourager ceux-ci et de leur faire prendre conscience de la grandeur de leurs fonctions.

Une journée diocésaine, ou Congrès, sera organisée chaque année sous la présidence de Monseigneur : seuls y seront admis les groupes affiliés et régulièrement constitués.

Dans chaque paroisse où il sera possible, un groupe ou Association de « Servants et Chanteurs du Christ », sera constitué. Il aura à sa tête un premier cérémoniaire, deux seconds et un secrétaire, sous la direction de l'ecclésiastique chargé du groupe qui nommera ces quatre dignitaires. Ceux-ci voteront pour l'admission ou

l'exclusion d'un membre, ou les sanctions graves à infliger.

Chaque groupe doit être abonné à la revue « Le Sanctuaire » que les membres se passeront : le numéro sera ensuite conservé à la bibliothèque du groupe.

Quand sera donnée une retraite pour Enfants de Chœur, chaque groupe, si possible, tâchera d'y envoyer au moins un de ses membres.

Les Servants du Christ Lui promettent et prennent devant Lui l'engagement d'honneur de remplir leurs fonctions de leur mieux, c'est-à-dire :

1) De les remplir pour Jésus présent au tabernacle afin que Lui soit rendu dans la paroisse un culte digne de sa Majesté divine et que soient édifiés les fidèles;

2) De les remplir avec docilité, obéissant ponctuellement au directeur, faisant ce qu'il commande et comme il le commande, ayant pour le prêtre le plus grand respect;

3) De les remplir avec piété, recueillement, modestie, gravité, sans regarder de côté et d'autre, sans s'amuser, sans parler, même dans la sacristie, à moins d'une absolue nécessité; marchant sans précipitation, tenant les mains en position liturgique et genuflectant pieusement;

4) Ils promettent et prennent l'engagement de s'approcher des Sacrements aux jours fixés par le directeur, au moins une fois par mois et aux fêtes de l'Année Liturgique; de se signer dévotement avec l'eau bénite en entrant dans l'église, de faire pieusement la genuflection et quelques instants d'adoration au Saint Sacrement, et de même avant de sortir;

5) Ils promettent et prennent l'engagement d'étudier avec soin les cérémonies, prières et gestes, d'assister fidèlement aux répétitions, à s'y appliquer avec attention et bonne volonté; de ne rien omettre ni changer des cérémonies apprises; de répondre posément et distinctement aux prières de la messe surtout;

6) Ils promettent et prennent l'engagement de ne pas

arriver en retard, mais toujours un peu avant, afin de pouvoir se préparer. De même pour les répétitions;

7) Ils promettent et prennent l'engagement de ne rien détériorer ni salir de ce qui est à leur usage; vêtements, livres, ou de ce qu'ils auront à toucher, d'en avoir le plus grand soin, de le tenir toujours en ordre et propre; de ne jamais rien s'approprier (il va sans dire) de ce qui appartient à l'église ou à leurs camarades;

8) Ils promettent et prennent l'engagement de vivre avec leurs camarades dans la plus parfaite harmonie, de les soutenir, de leur donner de bons conseils et de leur venir en aide.

CÉRÉMONIAL DE RÉCEPTION.

Les enfants se rendent de la sacristie à l'autel, devant le prêtre en surplis, deux à deux, s'ils sont plusieurs, en soutane seulement, le surplis sur le bras. En arrivant, ils genuflectent ensemble. Petite allocution du prêtre. Ils s'agenouillent. L'un d'eux, à voix haute et distincte, lit les huit engagements du règlement en remplaçant « Ils » par « Je » ou « Nous », et faisant accorder les verbes avec le sujet. Puis il ajoute :

« Cet engagement et ces promesses, je les consacre en « me consacrant moi-même à la Sainte Vierge, ma Mère « et la Mère de Jésus que je veux servir, et la prie de « m'aider à les tenir.

« Je demande au patron de notre association, saint « Tharcisius, qui a préféré mourir plutôt que de livrer aux méchants Jésus présent dans son Saint Sacrement, de me prendre sous sa protection et de « m'obtenir la même piété et le même dévouement pour « Jésus de l'Eucharistie. Ainsi soit-il. »

Imposition du surplis par le prêtre qui conduit les enfants à l'autel de la Sainte Vierge, où l'on peut réciter une dizaine de chapelet.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Lettre de Monseigneur Harscouët, Evêque de Chartres</i>	5
PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE PREMIER. — <i>Motifs</i>	11 à 29
1) Pour la gloire de Dieu	11 à 16
2) Pour le bien des âmes : le bien de la paroisse, des familles, des enfants, du sacerdoce	16 à 29
CHAPITRE II. — <i>Moyens</i>	31 à 54
1) D'avoir des Enfants de chœur : leur fournir des avantages spirituels et matériels	31 à 43
2) De les former : formation technique et formation morale	43 à 54
CHAPITRE III. — <i>Règles</i>	55 à 87
1) Messes basses	56 à 64
2) Messes chantées sans encensement ..	65 à 68
3) Messes chantées avec encensement. ..	69 à 77
4) Aspersions.	78
5) Vêpres	79
6) Saluts	80

7) Sépultures et absoutes	81
8) Bénédiction des cierges, le 2 février.	82
9) Bénédiction des Cendres	83
10) Jeudi-Saint.	83
11) Vendredi-Saint.	84
12) Samedi-Saint	85
<i>Appendice</i> : Statuts d'une Association d'en- fants de chœur et petit cérémonial pour leur admission	89